



UIA

Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

VALENCIA
2015
59th UIA CONGRESS



Valence

2015

28 octobre - 1^{er} novembre



Programme d'inscription
59^e congrès

Sous la présidence d'honneur de Sa Majesté le Roi Felipe VI



Un punto de vista **diferente.**

En Tirant lo Blanch, elegida como la editorial de Derecho mejor valorada, apostamos por el futuro. Para ello desarrollamos aplicaciones que hacen más fácil el trabajo del profesional.

Descubra todo lo que le podemos ofrecer.



Editorial Tirant,
la mejor selección
de bibliografía
jurídica.



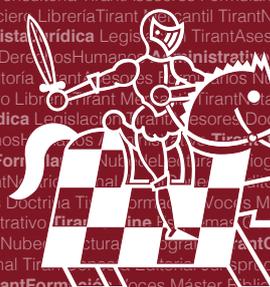
**Biblioteca Virtual
Tirant,** nuestro
fondo bibliográfico
accesible en la
web.



Tirant Online,
base de datos
para juristas.



Tirant Formación,
cursos y másters
especializados.



Valence

2015



icav

Ilustre Colegio de
Abogados de Valencia

Avec le soutien
de l'Ilustre Colegio
de Abogados de Valencia



28 octobre
1^{er} novembre

Union Internationale des Avocats
25 rue du Jour
75001 Paris - France
Tél. : +33 1 44 88 55 66
Fax : +33 1 44 88 55 77
E-mail : uiacentre@uianet.org
Web : www.uianet.org



Valence 2015

1 / INFORMATIONS GÉNÉRALES

› Qu'est-ce que l'UIA ?	6
› Calendrier du congrès	8, 9
› Informations congrès	10, 11
› Événements à ne pas manquer	12
› Partenaires du congrès	14, 15, 16

2 / PROGRAMME SCIENTIFIQUE

Les sessions scientifiques des commissions et les thèmes principaux se dérouleront au Palacio de Congressos.

2.1 Thèmes principaux

Les effets de la mondialisation et de la mobilité sur le droit de l'immigration : le délicat équilibre juridique entre croissance économique, protectionnisme et droits de l'homme	18
Les marques dans le sport : du business au droit	18

2.2 Séances de travail conjointes des commissions

Droit des Assurances / Droit des Biotechnologies / Droit Médical / Droit de la Responsabilité	20
Droit de la Concurrence / Droit des Contrats / Droit de la Mode	20, 22
Fusions et Acquisitions / Droit de la Concurrence / Droit des Sociétés / Droit de l'UE / Droit du Travail / Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique	30
Droit Fiscal / Droit de l'Immigration et Nationalité	28
Fusions et Acquisitions / Droit des Sociétés	22
Droit de l'Immigration et Nationalité / Droit Pénal	24
Informatique et Télécommunications / Propriété Intellectuelle	22
Organisation Internationale du Patrimoine /	
Droit de l'Immigration et Nationalité	28
Droit du Travail / Droit de l'Immigration et Nationalité	24

2.3 Séances de travail des commissions

Arbitrage International	20
Droit Administratif	30
Droit Alimentaire	26
Droit de l'Art	36
Droit des Assurances	20
Avenir de l'Avocat	26
Droit Bancaire et Financier	24
Droit des Biotechnologies	20
Droit de la Concurrence	20, 22, 30
Droit et Pratique du Contentieux	34
Droit des Contrats	20, 22
Défense de la Défense	24
Défense Pénale Internationale	24

Droit de l'Environnement et Développement Durable	30
Droit de la Faillite	36
Droit de la Famille	22
Droit Fiscal	28, 34
Fusions et Acquisitions	22, 30
Droits de l'Homme	32
Droit de l'Immigration et Nationalité	18, 24, 28
Droit Immobilier	32
Informatique et Télécommunications	22
Droit International Privé	30
Investissements Étrangers	32, 36
Médiation et Prévention des Conflits	34
Droit Médical	20
Droit de la Mode	20, 22
Monde des Affaires et Droits de l'Homme	36
Organisation des Cabinets d'Avocats	22
Organisation Internationale du Patrimoine	24, 28
Droit Pénal	20, 24
Droit de la Presse et des Médias	32
Propriété Intellectuelle	18, 22
Droit de la Responsabilité	20
Retraite et Prévoyance	24
Droit de la Robotique	26
Droit des Sociétés	22, 30
Droit des Sports	18
Droit des Transports	30
Droit du Travail	24, 28, 30
Droit de l'Union Européenne	30
Vente Internationale de Marchandises	28
Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique	30, 36

2.4 Autres réunions

Sénat International des Barreaux	18
Forum des Firmes	28
Session spéciale Jeunes Avocats	28
Forum des Avocats Hispanophones	34
Forum des Avocats Lusophones	26
Assemblée des Avocats du Monde pour la Défense de la Défense	28
UIA - ABA	26
Forum des Avocats Arabophones	20

3 / PROGRAMME SOCIAL ET TOURISTIQUE

3.1 Informations Pays	38, 39
3.2 Activités sociales du congrès	40, 41
Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue › 28 octobre 2015 - Palacio de Congressos	40
Soirée informelle › 29 octobre 2015 - Ciudad de las Artes y las Ciencias	40
Soirée de gala › 30 octobre 2015 - Centro del Carmen	40
Cérémonie de clôture › 31 octobre 2015 - Palacio de Congressos	40
Excursion générale › 1 ^{er} novembre 2015 - Játiva	41
3.3 Activités pour les accompagnants	42, 43
3.4 Pré et post-congrès	44, 45
3.5 Hébergement	46, 47

4 / PAIEMENT, ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

› Modalités d'inscription et tarifs	48
› Paiement et conditions générales	49
› Conditions d'annulation	50
› Plan de Valence	51





Valence, pays des fleurs et des *Fallas* - la fête de la lumière et du feu - est l'une des plus grandes et dynamiques villes d'Espagne.

L'ambiance marine se ressent au cœur de la ville, située au bord de la mer Méditerranée. Siège de la *Ciudad de las Artes y las Ciencias*, ainsi que de foires et évènements internationaux majeurs, Valence fut aussi le décor des batailles du Cid.

Nous avons choisi Valence pour notre congrès 2015 car c'est une ville qui, à l'image de notre association, est tournée vers l'avenir. Nous sommes fiers du caractère multiculturel et plurilingue de l'UIA, conscients que nos différences nous enrichissent et surtout que, conjuguées aux notions de respect et de tolérance, elles nous rendent plus forts.

À Valence, nous aborderons sous différentes approches, le thème des migrations et leurs répercussions, qu'elles soient aussi bien politiques, économiques que sociales car aujourd'hui, aucune région du monde ou presque n'échappe à cette dynamique ni ne peut l'ignorer. Pour nous, avocats du monde, être attentifs à ce phénomène est une nécessité car nous serons probablement tous un jour amenés à défendre des migrants ou à l'être nous-mêmes.

Nous étudierons également le thème du droit du sport et des marques.

En harmonie avec la ville que nous avons choisie, nous souhaitons que ce congrès soit une fête où pourront participer tous les membres de la grande famille UIA.

Comme tous les ans, le congrès est une occasion de rencontrer nos amis et créer de nouveaux liens, aussi bien que de nous réjouir de cette profession qui nous apporte tant.

Pour les accompagnants, Valence est la destination idéale. Son offre touristique et de loisirs est inépuisable et nous avons prévu des activités sociales, ainsi que quelques surprises, qui feront de votre séjour une expérience inoubliable.

Pour ces raisons et pour bien d'autres, je vous souhaite la bienvenue à notre congrès de Valence et vous adresse mes amitiés.

Miguel A. Loínez Ramos

Président de l'UIA



Lorsque j'ai pris la décision de devenir membre de l'UIA en 1988, lors du congrès UIA à Barcelone, je ne songeais pas que 27 ans plus tard, j'accueillerais le congrès annuel de l'UIA à Valence, en ma qualité d'ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Valence et Vice-président du *Consejo General de la Abogacía Española*, Responsable des relations internationales.

La ville de Valence vous recevra comme il se doit et l'Ordre des avocats vous accueillera comme des amis et des confrères.

L'histoire de Valence, comme celle des anciennes villes européennes, remonte à des temps lointains.

La ville est chargée d'histoire. Son centre historique en témoigne : le bâtiment de la *Lonja de los Mercaderes*, patrimoine de l'Humanité, est à l'origine des méthodes alternatives de résolution des conflits ; le *Tribunal de las Aguas de la Vega de Valence*, reste la plus ancienne institution judiciaire existante en Europe et est cité dans le poème du Cid.

En même temps, Valence est une ville moderne, avec la *Ciudad de las Artes y las Ciencias*, rassemblant l'un des meilleurs opéras, un musée scientifique moderne, dans un ensemble « nouvelle architecture » permettant à la ville de s'ouvrir à la mer.

Valence possède un Ordre des avocats dont la création date de 1759, en vertu de l'approbation d'une ordonnance du Roi d'Espagne Charles III. Un Ordre et des avocats très concernés par le droit à la défense, car aujourd'hui plus que jamais, la profession d'avocat doit le mettre en valeur. Aucune société ne peut être juste et libre sans avocats libres et indépendants.

En ce sens, les barreaux et les avocats sont appelés à être les premiers défenseurs des injustices et à réaffirmer la mission essentielle de la profession, dans laquelle l'UIA a également un rôle à jouer.

Je vous attends à Valence, et je suis certain que le congrès permettra aux nouvelles générations, avenir de notre profession d'avocat, de relever ce défi que j'appelle « la nouvelle profession d'avocat ».

Mariano Durán Lalaguna

Président du congrès



Inscrivez-vous en ligne sur www.uianet.org

Valence 2015



UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

Depuis plus de 85 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle.

Association ouverte à tous les professionnels du droit, l'UIA est la seule grande organisation internationale d'avocats à :

- Promouvoir les principes essentiels de la profession d'avocat et du développement de la science juridique dans tous les domaines du droit à l'échelle internationale ;
- Contribuer à l'enrichissement professionnel de ses membres grâce aux échanges d'information établis par ses commissions scientifiques ; et à
- Intervenir fréquemment dans le monde entier en faveur des avocats emprisonnés ou persécutés du fait de l'exercice de leur profession.

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres et des centaines de barreaux, fédérations et associations. Plusieurs formules d'adhésion vous sont proposées selon votre profil et le pays dans lequel vous exercez.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde

Vous pourrez prendre part aux travaux des commissions de l'UIA en droit des affaires, droits de l'homme et pratique générale du droit et partager votre expérience avec celle de professionnels venus de plus de 120 pays, lors des séminaires, des formations et du congrès annuel de l'UIA.

Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

L'adhésion à l'UIA permet également de bénéficier d'un tarif préférentiel pour votre inscription au congrès.

Pour en savoir plus, connectez-vous au site Internet de l'UIA : www.uianet.org

Comité d'honneur du 59^e congrès

Sous la présidence d'honneur de Sa Majesté le Roi Felipe VI

M. le Président de la Communauté de Valence

M. le Maire de Valence

M. le Président de la Diputación Provincial de Valence

Excmo. Sr. D. Carlos CARNICER DíEZ - Président du Consejo General de la Abogacía Española (CGAE)

Excmo. Sr. D. Rafael BONMATÍ - Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Valence (ICAV)

Excmo. Sr. D. Francisco MORA - Recteur de l'Université Polytechnique de Valence

Excmo. Sr. D. Esteban MORCILLO SÁNCHEZ - Recteur de l'Université de Lettres de Valence

D. Juan Antonio CREMADES - Président d'Honneur de l'UIA, Président du congrès de l'UIA de Séville

D. Luis DELGADO DE MOLINA - Président d'Honneur de l'UIA

D. Héctor DÍAZ-BASTIEN - Président d'Honneur de l'UIA

D. Joaquín GARCÍA ROMANILLOS - Président du congrès de l'UIA de Madrid

Comité d'organisation du 59^e congrès

Miguel A. LOINAZ RAMOS - Président de l'UIA

Mariano DURÁN LALAGUNA - Président du Congrès

Jorge MARTÍ MORENO - Président du Comité Local

Xavier NORMAND-BODARD - Secrétaire Général

Hervé CHEMOULI - Directeur Financier

Michael BRAUCH - Directeur des Congrès

Jerome ROTH - Directeur Adjoint Congrès

Bernard GRELON - Directeur des Thèmes Principaux Congrès

Pedro PAIS DE ALMEIDA - Directeur des Commissions

Comité local

Ignacio ALAMAR LLINAS - Valence

Ángel María BALLESTEROS BARROS - Séville

Juan de Dios CRESPO PÉREZ - Valence

Carlos DE MIGUEL PERALES - Madrid

Urquiola DE PALACIO DEL VALLE DE

LERSUNDI - Madrid

Carlos FATÁS MOSQUERA - Barcelone

Francisco FITA TORTOSA - Valence

Marc GALLARDO MESEGUER - Barcelone

Juan GRIMA - Valence

Vicente IBOR ASENSI - Valence

Alvaro LÓPEZ DE ARGUMEDO - Madrid

Carmen MARCH - Valence

Paola MELO PALOMARES - Valence

Yásser Harbi MUSTAFÁ TOMÁS - Valence

María OLLEROS - Valence

José PAJARES ECHEVERRÍA - Madrid

José Antonio PÉREZ BREVA - Barcelone

Francisco PUCHOL - Valence

Francisco RAMOS ROMEU - Barcelone

Alejandro RÍOS - Valence

Pablo ROMÁ BOHORQUES - Valence

Ángel SÁNCHEZ FREIRE - Madrid

Víctor SAVAL ROMANÍ - Valence

Luis SEBASTIÁ MAGANTO - Valence

Francisco Luis SOLER CABALLERO - Valence

Miguel TORRES BLÁNQUEZ - Barcelone

Inmaculada UMBERT MILLET - Barcelone

Luis ZARRALUQUI NAVARRO - Madrid



CIMA

Madrid (España)

Corte Civil y Mercantil de Arbitraje

Asociación administradora de arbitrajes de derecho y equidad, totalmente independiente, cuyas listas de Árbitros nacionales e internacionales están formadas por Abogados de indudable categoría profesional y cuya Secretaría vela por la correcta tramitación de los expedientes de arbitraje.

Civil and Mercantile Court of Arbitration

A fully independent association that manages arbitrations of law or equity, whose members, national and international Arbitrators, are Lawyers of unquestionable professional excellence, and whose Secretary ensures the correct processing of arbitration files.

Cour Civile et Commerciale d'Arbitrage

Association d'administration des arbitrages de droit et d'équité, totalement indépendante, dont les listes d'Arbitres nationaux et internationaux sont composées d'Avocats possédant une catégorie professionnelle indubitable et dont le Secrétariat veille au bon traitement des dossiers d'arbitrage.



Valence 2015

MERCREDI 28 OCTOBRE 2015

10h00 - 18h30	Enregistrement des participants
15h00 - 17h00	Assemblée Générale de l'UIA ● Palacio de Congresos ● Auditorium 2
18h30 - 20h00	Cérémonie d'ouverture du congrès ● Palacio de Congresos ● Auditorium 1
20h00 - 22h00	Cocktail de bienvenue ● Palacio de Congresos

JEUDI 29 OCTOBRE 2015

9h00 - 10h00	Petit-déjeuner des First Timers ● Sala 1
9h30 - 18h30	Enregistrement des participants
10h00 - 13h30 ● 11h30 Pause-café	Thème principal 1 : Les effets de la mondialisation et de la mobilité sur le droit de l'immigration : le délicat équilibre juridique entre croissance économique, protectionnisme et droits de l'homme ● Auditorium 2 Séances de travail des commissions Arbitrage International ● Auditorium 3A Droit de la Concurrence / Droit des Contrats / Droit de la Mode (<i>journee entière</i>) ● Auditorium 3B Droit des Assurances / Droit des Biotechnologies / Droit Médical / Droit de la Responsabilité ● Sala 2 Forum des Avocats Arabophones ● Sala 3 Droit Pénal ● Sala 4
13h30 - 15h00	PAUSE DÉJEUNER
15h00 - 18h30 ● 16h30 Pause-café	Sénat International des Barreaux ● Auditorium 2 Séances de travail des commissions Fusions et Acquisitions / Droit des Sociétés ● Auditorium 3A Droit de la Concurrence / Droit des Contrats / Droit de la Mode (<i>journee entière</i>) ● Auditorium 3B Informatique et Télécommunications / Propriété Intellectuelle ● Sala 1 + 2 Droit de la Famille ● Sala 3 Organisation des Cabinets d'Avocats ● Sala 4 Défense Pénale Internationale ● Sala 5 Retraite et Prévoyance ● Sala 6
18h30 - 19h30	Apéritif tapas des femmes UIA ● Palacio de Congresos ● Cafeteria
20h00	Soirée informelle ● Ciudad de las Artes y las Ciencias

ACTIVITÉS

8h30 - 9h15	Footing
9h30 - 13h30	Rallye-Découverte de Valence
14h30 - 18h30	Réaliser une poterie dans la fabrique de céramique de Manises
16h00 - 20h00	Match de Football
18h00 - 19h30	Visite et concert privé à l'Opéra de Valence

VENDREDI 30 OCTOBRE 2015

8h30 - 10h00	Réunion des Présidents de Comités Nationaux ● Sala 1
9h30 - 18h30	Enregistrement des participants
10h00 - 13h30 ● 11h30 Pause-café	Thème principal 2 : Les marques dans le sport : du business au droit (<i>journee entière</i>) ● Auditorium 2 Séances de travail des commissions Défense de la Défense ● Auditorium 3A Droit de l'Immigration et Nationalité / Droit Pénal (10h00 - 11h30) ● Auditorium 3B Droit de l'Immigration et Nationalité / Droit du Travail (12h00 - 13h30) ● Auditorium 3B Droit Bancaire et Financier ● Sala 1 Organisation Internationale du Patrimoine ● Sala 2 Avenir de l'Avocat ● Sala 3 + 4 Forum des Avocats Lusophones ● Sala 5 UIA / ABA ● Sala 6 Droit de la Robotique ● Sala 7 Droit Alimentaire ● Sala 8
13h30 - 15h00	PAUSE DÉJEUNER





	Thème principal 2 : Les marques dans le sport : du business au droit (journée entière) ● Auditorium 2
15h00 - 18h30 ● 16h30 Pause-café	Séances de travail des commissions Assemblée des Avocats du Monde pour la Défense de la Défense ● Auditorium 3A Droit de l'Immigration et Nationalité / Organisation Internationale du Patrimoine (15h00 – 16h30) ● Auditorium 3B Droit de l'Immigration et Nationalité / Droit Fiscal (17h00 – 18h30) ● Auditorium 3B Vente Internationale de Marchandises ● Sala 1 Forum des Firmes ● Sala 2 Droit du Travail ● Sala 3 Session spéciale Jeunes Avocats ● Sala 4 Droit de l'Environnement et Développement Durable ● Sala 5 Droit Administratif ● Sala 6 Droit des Transports ● Sala 7
20h30	Soirée de gala ● Centro del Carmen

ACTIVITÉS

10h00 - 13h30	Découverte du parc national Albufera
9h30 - 17h30	Journée dans une orangerie valencienne et découverte de la fameuse porcelaine Lladró

SAMEDI 31 OCTOBRE 2015

8h30 - 10h00	Réunion des Présidents de Commissions ● Sala 3
9h30 - 17h00	Enregistrement des participants
10h00 - 13h30 ● 11h30 Pause-café	Séances de travail des commissions Fusions et Acquisitions / Droit de la concurrence / Droit des Sociétés / Droit de l'UE / Droit du Travail / Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique ● Auditorium 2 Droit International Privé ● Auditorium 3A Droits de l'Homme ● Auditorium 3B Investissements Étrangers (journée entière) ● Sala 1 Speed Dating des Cabinets d'Avocats ● Sala 2 Droit de la Presse et des Médias ● Sala 3 Droit Immobilier ● Sala 4 Forum des Avocats Hispanophones ● Sala 5 Droit Fiscal ● Sala 6 Médiation et Prévention des Conflits ● Sala 7
13h30 - 15h00	PAUSE DÉJEUNER
15h00 - 18h30 ● 16h30 Pause-café	Séances de travail des commissions Droit et Pratique du Contentieux ● Auditorium 3A + 3B Investissements Étrangers (journée entière) ● Sala 1 Droit de l'Art ● Sala 2 Monde des Affaires et Droits de l'Homme ● Sala 3 Droit de la Faillite ● Sala 4 Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique ● Sala 5
18h30 - 20h00	Cérémonie de clôture ● Auditorium 2
20h00 - 21h00	Cocktail de clôture ● Soirée libre

ACTIVITÉS

8h30 - 9h15	Footing
10h00 - 14h00	Cours de cuisine avec un chef cuisinier
15h00 - 18h30	Découverte du parc national Albufera
20h30 - 0h30	Dîner spectacle Flamenco

DIMANCHE 1^{ER} NOVEMBRE 2015

9h00 - 17h00	Excursion générale ● Játiva
--------------	-----------------------------

Réunions annexes : La plupart des commissions et comités nationaux réuniront leurs membres lors du congrès (les dates et horaires seront indiqués dans le programme final).

Les sessions scientifiques (thèmes principaux, sessions de travail des commissions et autres réunions), les cérémonies d'ouverture et de clôture, les déjeuners, l'enregistrement des participants et l'Assemblée Générale de l'UIA auront lieu au Palacio de Congressos.



Valence 2015

INFORMATIONS CONGRÈS

Lieu du congrès

PALACIO DE CONGRESOS DE VALENCIA
Avenida de las Cortes Valencianas, 60
46015 Valence - Espagne
Tél : +34 963 179 400 - Fax : +34 963 179 401
Site Web : www.palcongres-vc.com

Adresse des organisateurs

Pour vous inscrire au congrès et pour tout renseignement sur l'UIA et / ou le congrès, merci de contacter :



UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS
25 rue du Jour - 75001 Paris - France
Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77
Email : uiacentre@uianet.org
Site Web : www.uianet.org

Pour réserver votre hôtel ainsi que les activités pour les accompagnants et les programmes pré et post-congrès, merci de contacter :



DESTINATION PLUS
58 rue Saint Lambert - 75015 Paris - France
Tél. : +33 1 56 08 37 37 - Fax : +33 1 56 08 37 38
Email : congres-uia@destinationplus.fr
Site Web : [www.destinationplus-ia.com](http://www.destinationplus-uia.com)

Accès aux personnes à mobilité réduite

Certains lieux peuvent présenter un accès peu facile pour les personnes à mobilité réduite.

Nous remercions les participants ayant besoin d'une attention particulière de bien vouloir le signaler dans le formulaire d'inscription dans la section prévue à cet effet.

Navettes / Accès

L'UIA prévoit un service de navettes durant la journée entre le Palacio de Congressos et les hôtels du congrès situés dans le centre-ville. Pour les soirées, le transport aller / retour vers les hôtels du congrès sera assuré. Les horaires figureront dans le programme final du congrès remis sur place et seront affichés dans les hôtels du congrès.

Déjeuners

Les déjeuners ont été organisés de manière à ce que vous ayez amplement le temps de rencontrer amis et confrères. Ils seront servis au Palacio de Congressos.

Vous pourrez y accéder sur présentation de votre badge et moyennant réservation préalable sur votre formulaire d'inscription.

Zone d'exposition

Les partenaires du congrès seront présents pendant toute la durée de l'événement au Palacio de Congressos pour vous présenter leurs produits et services. Retrouvez la liste actualisée de nos partenaires sur le site Web de l'UIA, www.uianet.org, dans la section du congrès de Valence.

Liste des participants au congrès

Une fois inscrit au congrès, vous pouvez à tout moment consulter la liste et les coordonnées des participants sur le site Web de l'UIA, www.uianet.org, dans la section du congrès de Valence.

Rapports du congrès

Les rapports reçus sous forme électronique seront accessibles sur le site Web de l'UIA, www.uianet.org, dans la section du congrès de Valence, pour tous les participants inscrits au congrès ayant réglé leurs frais d'inscription, une fois connectés à leur espace personnel.

À SAVOIR

Pendant toute la durée du congrès vous aurez également la possibilité de télécharger directement tous les rapports et autres documents des sessions scientifiques du congrès, à l'aide de la connexion Wifi qui sera à votre disposition au Palacio de Congressos, et via un mini site Web dédié au congrès de Valence. www.uiavalencia2015.com

Accréditation

En se connectant à son espace personnel sur le site Web de l'UIA, www.uianet.org, chaque participant pourra télécharger, à la fin du congrès, un certificat de participation, qui pourra être utilisé pour obtenir des points dans le cadre de la formation continue. À cette fin, l'UIA a entrepris des démarches auprès des différents centres d'homologation et/ou d'accréditation dans plusieurs pays. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

Modifications et adjonctions

Certains noms et certaines réunions ou activités ne figurent pas dans ce programme faute de nous avoir été confirmés dans les délais impartis. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site Internet de l'UIA, rubrique congrès de Valence, pour prendre connaissance des modifications et adjonctions apportées au programme du congrès.

Le programme final, incluant toutes les mises à jour et informations pratiques, sera remis aux participants sur place.

Interprétation

Le tableau page 11 résume les réunions pour lesquelles une traduction simultanée est organisée à ce jour.

À votre arrivée au congrès, veuillez consulter le programme final pour vérifier si la traduction simultanée est proposée dans d'autres langues ou pour d'autres réunions.





INTERPRÉTATION SIMULTANÉE

SESSION	DATE	ANGLAIS	ESPAGNOL	FRANCAIS
Conseil de Présidence	28 octobre	■	■	■
Assemblée générale	28 octobre	■	■	■
Cérémonie d'ouverture	28 octobre	■	■	■
Thème Principal 1 - Immigration	29 octobre	■	■	■
Sénat International des Barreaux	29 octobre	■	■	■
Arbitrage International	29 octobre	■	■	■
Droit de la Concurrence / Droit des Contrats / Droit de la Mode	29 octobre	■	■	■
Fusions et Acquisitions / Droit des Sociétés	29 octobre	■	■	■
Thème Principal 2 - Sport	30 octobre	■	■	■
Défense de la Défense	30 octobre	■	■	■
Assemblée des Avocats du Monde pour la Défense de la Défense	30 octobre	■	■	■
Droit de l'Immigration et Nationalité / Droit Pénal Droit de l'Immigration et Nationalité / Droit du Travail	30 octobre	■	■	■
Droit de l'Immigration et Nationalité / Organisation Internationale du Patrimoine Droit de l'Immigration et Nationalité / Droit Fiscal	30 octobre	■	■	■
Droit et Pratique du Contentieux	31 octobre	■	■	■
Fusions et Acquisitions / Droit de la Concurrence / Droit des Sociétés / Droit de l'Union Européenne / Droit du Travail / Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique	31 octobre	■	■	■
Droits de l'Homme	31 octobre	■	■	■
Droit International Privé	31 octobre	■	■	■
Cérémonie de clôture	31 octobre	■	■	■



Valence 2015

À ne pas
manquer

PRIX INTERNATIONAL JACQUES LEROY

Mercredi 28 octobre - 18h30

L'UIA considère que les étudiants en droit peuvent contribuer à une meilleure prise en compte des droits de l'homme dans le monde des affaires et organise pour la sixième édition le Prix international Jacques Leroy, qui récompense un étudiant en droit de moins de 30 ans pour son travail scientifique. Le prix sera décerné lors de la cérémonie d'ouverture du congrès. Il sera attribué à la meilleure dissertation, envoyée à l'UIA au plus tard le 31 juillet 2015 (plaidoirie, étude, commentaire de cas pratique) traitant de la thématique suivante : « Respect des droits de l'homme au travail et contrôle des chaînes de sous-traitance ».

PRIX MONIQUE RAYNAUD-CONTAMINE

Samedi 31 octobre - 18h30

En 1999, l'UIA a créé le Prix Monique Raynaud-Contamine en souvenir et en hommage à M^e Monique Raynaud-Contamine, ancienne Directrice des publications scientifiques de l'UIA et ancienne Présidente de la commission Droit Bancaire, qui fut une figure importante de l'UIA pendant de nombreuses années.

En hommage à son action et à sa personnalité, le prix Monique Raynaud-Contamine est remis aux auteurs des deux meilleurs rapports du congrès (remis sous forme électronique à l'UIA au plus tard le 15 septembre 2015).

Le prix Monique Raynaud-Contamine sera décerné lors de la cérémonie de clôture, l'un des deux prix est attribué à un jeune avocat.

PETIT-DÉJEUNER DES FIRST TIMERS

**Jeudi 29 octobre
9h00 - 10h00**

Il permet aux officiels de l'association de réserver un accueil particulièrement attentif à ceux (membres ou non membres de l'UIA) qui participent pour la première fois au congrès de l'UIA. La mention de leur première participation figurera également sur leur badge.

ASSEMBLÉE DES AVOCATS DU MONDE POUR LA DÉFENSE DE LA DÉFENSE

**Vendredi 30 octobre
15h00 - 18h30**

Suite à l'*Appel aux avocats du monde* lancé en novembre 2014 en marge du 2^e Forum mondial des droits de l'homme à Marrakech, l'UIA donne rendez-vous à toutes les organisations internationales concernées par la défense des avocats menacés ou empêchés d'exercer leur profession de façon libre et indépendante. Par l'organisation de l'*Assemblée des avocats du monde pour la défense de la défense*, l'UIA entend proposer un véritable moment de discussion et d'échange pour engager un mouvement d'unité et définir des actions coordonnées, qui sauront mieux mobiliser l'opinion internationale sur les thématiques qui préoccupent la profession.

APÉRITIF - TAPAS DES FEMMES UIA

Jeudi 29 octobre - 18h30 - 19h30

Cette rencontre apéritif tapas permettra aux femmes avocates de se retrouver pour développer leur réseau d'affaires grâce à l'UIA.

SPEED DATING DES CABINETS D'AVOCATS

**Samedi 31 octobre
10h00 - 13h30**

Durant cette session, les représentants de cabinets se présentent en 3 minutes. L'objectif ? Elargir leur réseau au niveau international en vue de futures collaborations, rencontrer des avocats du monde entier et partager leur expérience de gestion de cabinets.

ACTIVITÉS JEUNES AVOCATS

**Vendredi 30 octobre
15h00 - 18h30**

En marge de la session spéciale *l'exercice de la profession d'avocat et son futur à l'international*, un programme d'activités sociales sera organisé spécialement pour les jeunes avocats.



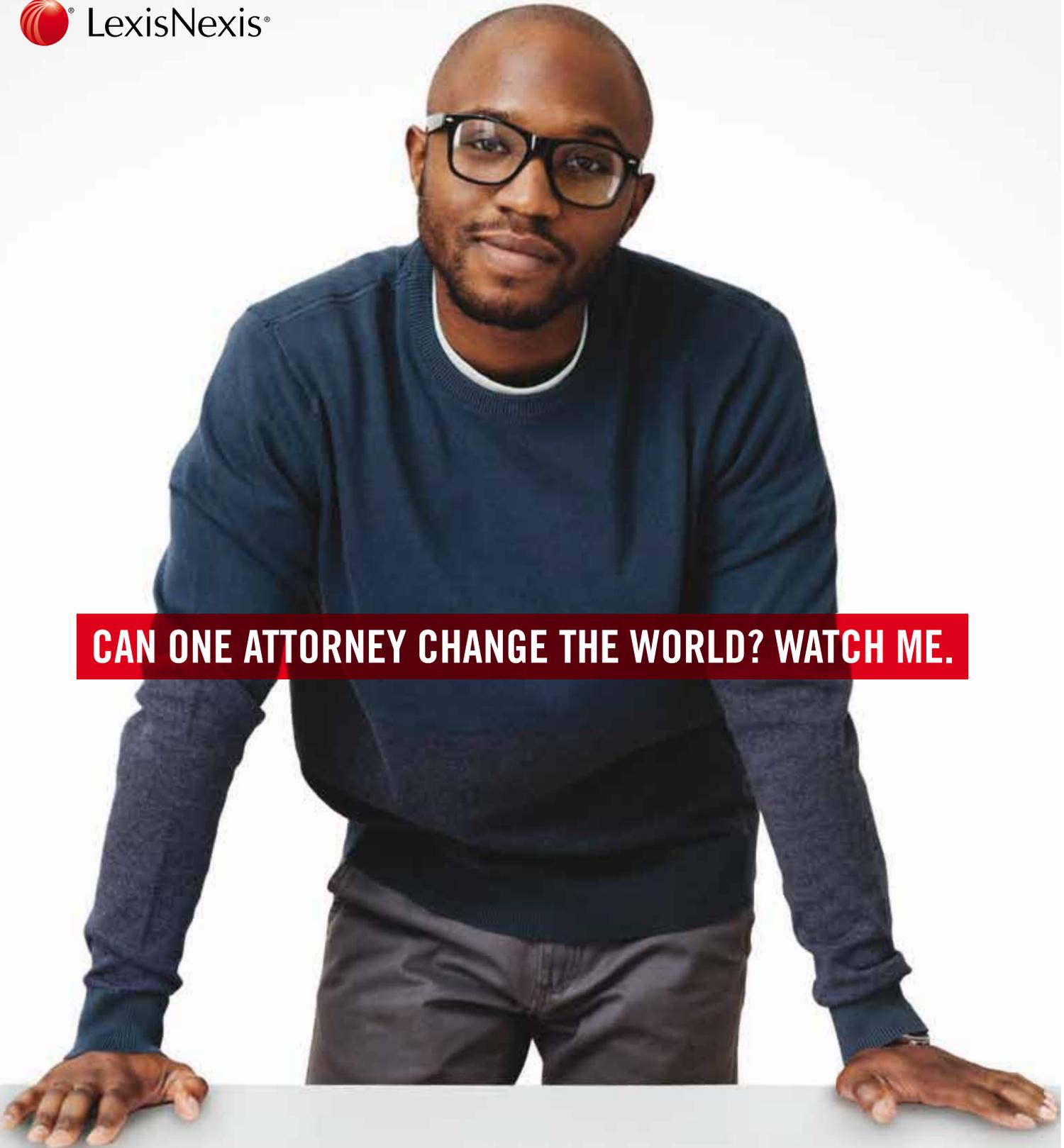
You want to change the world? Here's where you start.

It's time to take a look at the future. And redefine what it means to practice in a rapidly changing landscape. Evolving to keep pace with today's legal needs and tomorrow's challenges, the Lexis Advance® platform is your best place to start. Go ahead and change the world. Lexis Advance is right with you.

Learn more at lexisnexis.com/advance.



CAN ONE ATTORNEY CHANGE THE WORLD? WATCH ME.



Valence 2015

PARTENAIRES DU 59^E CONGRÈS

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



ICAV
Ilustre Colegio de Abogados de Valencia
Plaza Tetuán, 16
46003 Valence – Espagne
T. +34 96 394 18 80
E. icav@icav.es
W. www.icav.es



Abogacía Española - CGAE
Paseo de Recoletos, 13
28004 Madrid – Espagne
T. +34 91 523 25 93
E. informacion@abogacia.es
W. www.abogacia.es

SPONSOR DIAMOND



Tirant lo Blanch
W. www.tirant.net/index.php/empresa/donde-estamos

SPONSORS PLATINUM



Cour Civile et Commerciale d'Arbitrage
CIMA
C/ Serrano, 16 – 2^o izqda
28001 Madrid – Espagne
T. +34 91 431 76 90
E. cima@cima-arbitraje.com
W. www.cima-arbitraje.com



HispaJuris
C/ Orense, 6 – Planta 12
28020 Madrid – Espagne
T. +34 91 556 44 85
E. international@hispaJuris.es
W. www.hispaJuris.es

SPONSORS GOLD



Broseta Abogados
C/ Pascual y Genís, 5
46002 Valence – Espagne
T. +34 963 921 006/7
E. info@broseta.com
W. www.broseta.com



Ruiz-Huerta & Crespo, S.L.
Avda. Reino de Valencia, 19-4^a
46005 Valence – Espagne
T. +34 96 374 12 11
E. admon@ruizcrespo.com
W. www.ruizcrespo.com



LexisNexis
Nigel Roberts
Senior Director Global Associations
125 Park Ave
New York, NY 10007 – États Unis
E. nigel.roberts@lexisnexis.com
W. www.lexisnexis.com

SPONSOR CÉRÉMONIE D'OUVERTURE ET COCKTAIL DE BIENVENUE



ICAV
Ilustre Colegio de Abogados de Valencia
Plaza Tetuán, 16
46003 Valence – Espagne
T. +34 96 394 18 80
E. icav@icav.es
W. www.icav.es



Cour Civile et Commerciale d'Arbitrage
CIMA
C/ Serrano, 16 – 2^o izqda
28001 Madrid – Espagne
T. +34 91 431 76 90
E. cima@cima-arbitraje.com
W. www.cima-arbitraje.com

SPONSOR THÈME PRINCIPAL "LES MARQUES DANS LE SPORT : DU BUSINESS AU DROIT"





PARTENAIRES DU 59^E CONGRÈS

SPONSOR SESSION ARBITRAGE INTERNATIONAL



Cour Civile et Commerciale
d'Arbitrage – CIMA
C/ Serrano, 16 – 2^o izqda
28001 Madrid – Espagne
T. +34 91 431 76 90
E. cima@cima-arbitraje.com
W. www.cima-arbitraje.com

SPONSOR FORUM DES FIRMES



Hispajuris
C/ Orense, 6 – Planta 12
28020 Madrid – Espagne
T. +34 91 556 44 85
E. international@hispajuris.es
W. www.hispajuris.es

SPONSOR SESSION ORGANISATION DES CABINETS D'AVOCATS



KAMAE
Rua da Fontinha, 8 Fala
3045-398 Coimbra – Portugal
E. comercial@kamae.pt
W. www.kamaelei.com

SPONSOR INSERTION MALLETE CONGRÈS



Campelelli e Marques
Advogados Associados
Rua Bela Cintra, 904 - 8^o e 9^o andares
01415-000 São Paulo SP – Brésil
E. emarques@cmzadv.com.br
W. www.cmzadv.com.br

SPONSOR SESSION DROIT IMMOBILIER



Olleros Abogados
C/ María de Molina, 39
28006 Madrid – Espagne
E. madrid@ollerosabogados.com
W. www.ollerosabogados.com

SPONSOR STYLO ET BLOC NOTES CONGRÈS



Banco Sabadell
Pintor Sorolla
46002 Valence – Espagne
W. www.bancsabadell.com

SPONSORS DÎNER DE GALA



Abreu Advogados
Av. das Forças Armadas, 125 - 12^o
1600-079 Lisbonne – Portugal
T. +351 21 723 18 00
E. madalena.rodrigues@abreuadvogados.com
W. www.abreuadvogados.com



ICAV
Ilustre Colegio de Abogados de Valencia
Plaza Tetuán, 16
46003 Valence – Espagne
T. +34 96 394 18 80
E. icav@icav.es
W. www.icav.es



ALS Abogados
C/ Soriano, 1124
Montevideo – Uruguay
T. +598 (2) 900 97 30
E. mloinaz@alsuruguay.com
W. www.alsuruguay.com



UGGC Avocats
47, rue de Monceau
75008 Paris – France
T. +33 1 56 69 70 00
E. paris@uggc.com
W. www.uggc.com



Gómez-Acebo & Pombo
Gran Vía Marqués del Turia, 49
46005 Valence – Espagne
T. +34 96 351 38 35
W. www.gomezacebo-pombo.com



Uría Menéndez
Príncipe de Vergara, 187 - Plaza de Rodrigo Uría
28002 Madrid – Espagne
T. +34 91 587 09 66
E. madrid@uria.com
W. www.uria.com



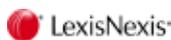
Valence 2015

EXPOSANTS ET PARTENAIRES MÉDIAS DU 59^E CONGRÈS

EXPOSANTS



Cour Civile et Commerciale d'Arbitrage
CIMA
C/ Serrano, 16 – 2^o izqda
28001 Madrid – Espagne
T. +34 91 431 76 90
E. cima@cima-arbitraje.com
W. www.cima-arbitraje.com



LexisNexis
Nigel Roberts
Senior Director Global Associations
125 Park Ave, New York, NY 10007
États Unis
E. nigel.roberts@lexisnexis.com
W. www.lexisnexis.com



Hispajuris
C/ Orense, 6 – Planta 12
28020 Madrid – Espagne
T. +34 91 556 44 85
E. international@hispajuris.es
W. www.hispajuris.es



Tirant lo Blanch
W. www.tirant.net/index.php/empresa/
donde-estamos



KAMAE
Rua da Fontinha, 8 Fala
3045-398 Coimbra - Portugal
E. comercial@kamae.pt
W. www.kamaelei.com

COLLABORATEURS



PARTENAIRES MÉDIAS



El Mundo del Abogado
Luis Arturo Pelayo Gutierrez
Directeur Éditorial
Santa Catalina, 416 – Col. Insurgentes
San Borja, Del. Benito Juárez,
Mexico, DF. 03100 – Mexique
T. + 52 5559 2250
E. editor@elmundodelabogado.com
W. www.elmundodelabogado.com



La Semaine Juridique – Édition Générale
Hélène Béranger – Rédactrice en Chef
141 rue de Javel
75747 Paris Cedex 15 – France
T. +33 1 45 58 93 24
E. elise.fils@lexisnexis.fr
W. www.lexisnexis.fr



Iberian Lawyer
Mari Cruz Taboada
Responsable Éditorial /
Directrice du Développement
C/ Lagasca, n^o 138
28006 Madrid – Espagne
T. +34 91 563 3691 (Ext.10)
E. maricruz.taboada@iberianlegalgroup.com
W. www.iberianlawyer.com



Le Village de la Justice
Christophe Albert
Animateur de la Communauté
17 rue de Seine
92100 Boulogne-Billancourt – France
T. +33 1 70 71 53 80
E. accueil@village-justice.com
W. www.village-justice.com





**HISPAJURIS ES LA FIRMA DE
SERVICIOS JURÍDICOS CON
MAYOR IMPLANTACIÓN
TERRITORIAL
EN ESPAÑA**

Con 38 sedes y más de 500 profesionales, nuestras ventajas competitivas son la prestación de un servicio global, con una administración centralizada, calidad homogénea y acceso al abogado de proximidad. Constituímos un nuevo modelo que aúna la fuerza del despacho local con los rasgos propios de las grandes firmas.

Contamos con una red propia de corresponsales internacionales, despachos best friends, así como con despachos aliados de confianza que comparten nuestra filosofía y forman la Red HISPAJURIS INTERNACIONAL.

**HISPAJURIS IS THE FIRM OF
LEGAL SERVICES WITH THE
GREATEST REGIONAL
IMPLEMENTATION
IN SPAIN**

With 38 offices and more than 500 professionals, our competitive advantages are the provision of an overall service with a centralized management; homogeneous quality and with an access to the proximity lawyer, forming a new model that combines the strength of the local office with the traits of the large firms.

We can count with a network of international correspondents, best friends offices as well as trusted allies Firms that share our philosophy and form the INTERNATIONAL HISPAJURIS NETWORK.

**HISPAJURIS, LE RESEAU DE
SERVICES JURIDIQUES AVEC
UNE IMPLANTATION
MAJEURE EN
ESPAGNE**

Avec 38 bureaux et plus de 500 professionnels, nos avantages concurrentiels sont : la prestation d'un service global, une gestion centralisée, une qualité homogène avec un accès à l'avocat de proximité et un nouveau modèle qui allie la puissance d'un cabinet local aux caractéristiques de grands cabinets.

Nous possédons notre propre réseau de correspondants internationaux, des cabinets best friends, ainsi que des cabinets partenaires qui partagent notre philosophie et constituent le RÉSEAU INTERNATIONAL HISPAJURIS.

Thèmes principaux

JEUDI 29 OCTOBRE 2015 ● 10h00 -13h30

Thème principal 1
●
Droit de l'Immigration
et Nationalité
●
Auditorium 2

Les effets de la mondialisation et de la mobilité sur le droit de l'immigration : le délicat équilibre juridique entre croissance économique, protectionnisme et droits de l'homme

Le droit de l'immigration exerce une énorme influence sur de multiples aspects : riposte des gouvernements au terrorisme, vieillissement de la population, mobilité des entreprises, traite d'êtres humains, réfugiés, regroupement familial, conventions internationales relatives aux droits de l'homme, commerce, tourisme, activités touristiques et scientifiques, compétitivité internationale des multinationales, tourisme médical et recherche mondiale de talents. Ce panel d'éminents experts discutera des divers intérêts divergents qui façonnent les lois sur l'immigration, incluant non seulement les aspects internationaux mentionnés ci-dessus mais aussi des questions à l'échelle nationale telles que la politique, la culture, les douanes, les langues, l'économie, le chômage, la religion, les droits de l'homme et d'autres facteurs et législations.

VENDREDI 30 OCTOBRE 2015 ● 10h00 -13h30 ● 15h00 -18h30

Thème principal 2
●
Droit des Sports /
Propriété Intellectuelle
●
Auditorium 2

Les marques dans le sport : du business au droit

Les intérêts et les défis rencontrés dans le monde du sport, notamment par les clubs et joueurs, les fabricants, les sponsors, les sociétés de paris ou les entreprises de jeux, sont variés et souvent opposés. Nous explorerons les opportunités qu'offre le marché des marques à l'industrie du sport et la manière dont ces marques sont commercialisées et protégées. Nous exposerons les différents moyens par lesquels les marques ont été développées dans le domaine du sport, notamment par des événements rattachés à une marque et des licences, ainsi que des lois et des réglementations. Enfin, nous examinerons comment ce cadre législatif et réglementaire a été utilisé pour transformer les marques de sport en des produits à part entière.

SPONSOR
DE LA SESSION



Sénat International des

JEUDI 29 OCTOBRE 2015 ● 15h00 -18h30

Sénat International
des Barreaux
●
Auditorium 2

Le Sénat international des Barreaux est le lieu de rencontres et d'échanges entre les Bâtonniers, les Présidents de Barreaux et d'organisations locales, nationales et internationales d'avocats. Ces derniers se réunissent au minimum une fois par an, durant le congrès de l'UIA, pour réfléchir ensemble et confronter leurs opinions sur des sujets d'actualité, ayant trait, en particulier, aux valeurs fondamentales de notre profession.

L'indépendance de l'avocat menacée ?

La séance du Sénat International des Barreaux proposera une réflexion et une discussion quant à l'importance de la défense de ce principe fondamental de la profession et l'identification des sources de menaces à l'encontre de l'indépendance de l'avocat et du Barreau.

- **Les menaces inhérentes à des modifications des systèmes traditionnels** : la multidisciplinarité, les ABS, les capitaux extérieurs, les actionnaires et leur droit de vote, la dépendance dans la relation avec le client ?
- **Les attaques externes** : les écoutes téléphoniques, l'emprise des pouvoirs publics, l'obligation de dénoncer en matière fiscale, en matière de terrorisme et de blanchiment d'argent ?
- **Le rôle de défenseurs et de garants** : des Ordres professionnels, des associations professionnelles d'avocats, des organisations internationales ainsi que de leurs dirigeants, défenseurs de l'indépendance de l'avocat et du Barreau, et le rôle des juges, garants de cette indépendance ?

Peut-on balayer du revers de la main ces principes fondamentaux au motif qu'ils pourront voler en éclats quand les avocats seront remplacés par... des robots ? (*Rapport du Cabinet britannique Jomati Consultants, novembre 2014*).

« L'intelligence artificielle » est à la mode. Bien que ce soit là un outil utile à la profession, pourra-t-elle, un jour, remplacer le jugement et l'indépendance de l'avocat ?



PRÉSIDENTE

Jacqueline R. BART (*Bartlaw Canadian Immigration Barristers and Solicitors*) Toronto, Canada

ORATEURS

Austin T. FRAGOMEN (*Fragomen Global LLP*) New York, NY, États-Unis
Stefan KAPFERER, *Secrétaire Général Adjoint de l'OCDE*, Paris, France
José de Jesús ROSALES, (*RG Global Solutions SC*) Mexico, Mexique
Jorge SAMPAIO, *Ancien Président du Portugal*, Lisbonne, Portugal
Bernard P. WOLFSBORF (*Wolfsdorf Rosenthal LLP*) Santa Monica, CA, États-Unis

COORDINATEURS

Xavier FAVRE-BULLE (*Lenz & Staehelin*) Genève, Suisse
Gavin LLEWELLYN (*Stone King LLP*) Londres, Royaume-Uni

ORATEURS

Abdelghani BENAÏRED (*Cabinet d'avocat de Maître Abdelghani Benaired*) Mostaganem, Algérie
David CASSERLY (*Barrister*) Lausanne, Suisse
Laura COLLADA (*Dumont Bergman Bider & Co S.C.*) Mexico, Mexique
Juan de Dios CRESPO PÉREZ (*Ruiz-Huerta & Crespo*) Valence, Espagne
Theodore H. DAVIS Jr. (*Kilpatrick Townsend & Stockton LLP*) Atlanta, GA, États-Unis
Xavier FAVRE-BULLE (*Lenz & Staehelin*) Genève, Suisse
Pierre Robert FOJOU (*Cabinet Fojou*) Yaoundé, Cameroun
Pablo GONZÁLEZ-ESPEJO (*Uría Menéndez*) Madrid, Espagne
Gavin LLEWELLYN (*Stone King LLP*) Londres, Royaume-Uni
Patricia MOYERSON (*Moyersoén Avocats*) Paris, France
Philipp MÜLLER-WIRTH (*UNESCO*) Paris, France
María Teresa NADAL CHARCO (*Junta de Gobierno del Colegio de Abogados de Madrid*) Madrid, Espagne
Lucas OSORIO ITURMENDI (*Corte Civil y Mercantil de Arbitraje - CIMA*) Madrid, Espagne
Jérôme PERNET (*Tradamarca*) Lausanne, Suisse
Carolina PINA (*Garrigues*) Madrid, Espagne
Frédérique REYNERTZ (*FIA - Fédération Internationale de l'Automobile*) Genève, Suisse
Martin SCHIMKE (*Bird & Bird LLP*) Dusseldorf, Allemagne
Matthias STECHER (*Beiten Burkhardt*) Munich, Allemagne
Massimo STERPI (*Studio Legale Jacobacci & Associati*) Turin, Italie
Miquel TERRASA MONASTERIO (*PricewaterhouseCoopers Tax & Legal Services, S.L.*) Barcelone, Espagne
Elizabeth TORRECILLAS POWER (*Uría Menéndez*) Valence, Espagne
Fernando VEIGA GOMES (*Abreu Advogados*) Lisbonne, Portugal

Barreaux

PRÉSIDENT DU SÉNAT

Miguel A. LOINAZ RAMOS, Président de l'UIA,
(*ALS Abogados*) Montevideo, Uruguay

VICE-PRÉSIDENT DU SÉNAT

Huguette ANDRÉ-CORET, Ancien Président de la Conférence
des Bâtonniers de France et d'Outre-mer, Paris, France

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SÉNAT

Francis GERVAIS, Ancien Bâtonnier du Barreau du Québec,
Ancien Bâtonnier du Barreau de Laval (*Deveau, Bourgeois,
Gagné, Hébert et Ass.*) Laval, Canada

ORATEURS

Paulette BROWN, *Présidente de l'American Bar Association (à partir d'août 2015)*, États-Unis
Jean-Marie BURGUBURU, *Président d'Honneur de l'UIA, Ancien Bâtonnier de Paris,
Ancien Président du Conseil National des Barreaux*, France
Wilfrido FERNÁNDEZ, *Président de la Fédération Interaméricaine des Avocats*, Paraguay
Rosario GRASSO, *Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Luxembourg*, Luxembourg
Georges JREIJ, *Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Beyrouth*, Liban
Coco KAYUDI, *Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Kinshasa - Matete*, R. D. Congo
Maria SLAZAK, *Présidente du Conseil des Barreaux Européens*, Pologne
Jonathan SMITHERS, *Président de la Law Society of England and Wales (à partir de juillet 2015)*,
Royaume-Uni



Valence 2015

JEUDI 29 OCTOBRE 2015 • 10h00 -13h30

SESSION	THÈME
Arbitrage International • Auditorium 3 A  SPONSOR DE LA SESSION	Arbitres et choix délicats Notre session sera dédiée à certaines des questions les plus délicates auxquelles les arbitres peuvent être confrontés au cours des différentes étapes de la procédure arbitrale. Le premier panel s'intéressera aux questions tenant à la constitution du tribunal et à la procédure. Des sujets controversés, tels que les « waiver letters » concernant les obligations de révélation et d'indépendance des arbitres et le recours à un secrétaire par le tribunal, seront abordés ainsi que les éternels débats sur l'admission (ou non) de nouvelles demandes et la bifurcation de procédures. Le second panel traitera des questions susceptibles de survenir lorsqu'il s'agit de trancher une affaire ou une demande. Nos intervenants envisageront certaines difficultés liées aux notions de <i>iura novit curia</i> et de procès équitable, à l'unanimité et aux opinions dissidentes, ainsi que les défis que soulèvent pour les arbitres le financement de la procédure par des tiers et les procédures arbitrales d'urgence.
Droit de la Concurrence / Droit des Contrats / Droit de la Mode (journée entière) • Auditorium 3 B	Comment rédiger et négocier des contrats de distribution au XXI^e siècle Un triumvirat composé par les commissions Droit de la Concurrence, Droit des contrats et Droit de la Mode examinera, de façon conjointe mais avec une perspective différente, les dernières nouveautés dans le domaine des contrats de distribution internationale. Les problèmes, auxquels le Droit de la Concurrence a dû faire face, ont été historiquement le moteur propulseur de la réglementation des rapports de distribution : les nouveautés concernant le Droit de la Mode ont mis à l'épreuve ces limites réglementaires au fur et à mesure que les produits accédaient à de nouveaux canaux de distribution. Nous discuterons de la manière dont les avocats spécialisés développent actuellement de nouvelles stratégies de rédaction et de négociation de contrats de distribution innovateurs, aussi bien dans le secteur de la mode, que dans d'autres industries en plein essor, dans le cadre de cette situation économique difficile.
Droit des Assurances / Droit des Biotechnologies / Droit Médical / Droit de la Responsabilité • Sala 2	Gestion des risques, le cerveau, et les meilleures pratiques de l'avocat Grâce à la biotechnologie et ses développements tels que la cartographie du cerveau, le sujet du médicament personnalisé utilisé pour stimuler la connaissance est à la fois un avantage et un défi. Nous nous pencherons sur les questions juridiques en constante évolution qui influencent la biotechnologie, la santé, l'assurance et la responsabilité civile délictuelle. Plus précisément, un panel abordera le thème de la vie privée, y compris en matière bioinformatique, et un autre groupe d'experts débattera du processus cognitif du cerveau impacté par le médicament personnalisé et l'ingénierie du cerveau traité dans le cadre de la responsabilité délictuelle et des assurances. Nous discuterons enfin des différentes façons dont la biotechnologie affecte notre santé dans le contexte de la gestion des risques.
Forum des Avocats Arabophones • Sala 3	Les défis de la profession d'avocat dans le monde arabe
Droit Pénal • Sala 4	La menace croissante de la surveillance téléphonique L'année passée, un certain nombre de scandales ont soulevé des questions fondamentales sur la menace croissante de la surveillance téléphonique. En France, les conversations téléphoniques de l'ancien Président de la République avec son avocat ont été enregistrées et écoutées et cela sans que le respect du secret professionnel entre un avocat et son client soit respecté. Au Royaume-Uni, nous avons assisté à une série de procès liés à l'espionnage téléphonique par des journalistes et en juin 2014, le Ministère public Fédéral allemand dans le Karlsruhe a annoncé qu'il avait découvert la preuve que des espions américains avaient pu écouter les conversations téléphoniques de la Chancelière.





JEUDI 29 OCTOBRE 2015 • 10h00 - 13h30

PRÉSIDENTS

Patricia Ann PETERSON (*Linklaters*) Paris, France

Ignacio CORBERA DALE (*Garrigues*) Londres, Royaume-Uni
Fabio MORETTI (*Moretti & Burgio*) Milan, Italie
Aleksander STAWICKI (*WKB Wiercinski, Kwiecinski, Baehr SPK*) Varsovie, Pologne

Barbara J. GISLASON (*Law Office of Barbara J. Gislason*) Minneapolis, MN, États-Unis
Lorenzo LOCATELLI (*Studio Legale Locatelli*) Padoue, Italie
Jim ROBINSON (*Best Hooper Lawyers*) Melbourne, Australie
Shigeki TAKAHASHI (*Hamani-Takahashi Law Offices*) Tokyo, Japon

Abdellatif BOUACHRINE, *Secrétaire Général de l'Arab Lawyers Union*, Casablanca, Maroc

Maria CRONIN (*Peters & Peters Solicitors LLP*) Londres, Royaume-Uni
David LEPIDI (*Selarl Lepidi-Bril*) Paris, France

ORATEURS

Juan Antonio CREMADES (*J. A. Cremades y Asociados*) Madrid, Espagne
Jessica FEI (*Herbert Smith Freehills LLP*) Pékin, Chine
Aren GOLDSMITH (*Cleary Gottlieb Steen Hamilton LLP*) Paris, France
Jean-Pierre N. HARB (*Jones Day*) Paris, France
Clifford J. HENDEL (*Araoz & Rueda Abogados*) Madrid, Espagne
Laurence KIFFER (*Teynier Pic*) Paris, France
Álvaro LÓPEZ DE ARGUMEDO PIÑEIRO (*Uría Menéndez*) Madrid, Espagne
Bridie McASEY (*Arnold & Porter LLP*) Londres, Royaume-Uni
Veit ÖHLBERGER (*Dorda Brugger Jordis Rechtsanwälte GmbH*) Vienne, Autriche
Juan SERRADA HIERRO (*Corte Civil y Mercantil de Arbitraje - CIMA*) Madrid, Espagne
Ana VERMAL (*Proskauer Rose LLP*) Paris, France

Claudio ARTURO (*Petsch Frosch Klein Arturo Rechtsanwälte*) Vienne, Autriche
Fabio BORTOLOTTI (*Studi Legali Associati Buffa, Bortolotti & Mathis*) Turin, Italie
Laura COLLADA (*Dumont Bergman Bider & Co Sc*) Mexico, Mexique
Gerhard FUSSENEGGER (*bpv Hügel Rechtsanwälte OG*) Vienne, Autriche
Kristian HUGMARK (*Advokatfirman Vinge*) Stockholm, Suède
Gavin LLEWELLYN (*Stone King LLP*) Londres, Royaume-Uni
Patricia LÓPEZ AUFRANC (*Marval, O'Farrell & Mairal*) Buenos Aires, Argentine
Fabio MORETTI (*Moretti & Burgio*) Milan, Italie
David PINET (*Lebray & Associés*) Paris, France
Milagros POAL-MANRESA CANTARELL (*Centell-Folch Abogados Asociados*) Barcelone, Espagne
Francisco RAMOS ROMEU (*Ramos & Arroyo*) Barcelone, Espagne
Stephen SIDKIN (*Fox Williams LLP*) Londres, Royaume-Uni
Leslie THIELE (*Whiteman Osterman & Hanna LLP*) Albany, NY, États-Unis
Nicole VAN CROMBRUGGHE (*LVP Law*) Bruxelles, Belgique

Nicoletta CAPONE (*Studio Legale Capone*) Padoue, Italie
Jérôme CAYOL (*Cayol, Cahen & Associés*) Paris, France
Sergio FERRAZ (*Sergio Ferraz Consultoria Jurídica SC*) Sao Paulo, Brésil
Barbara J. GISLASON (*Law Office of Barbara J. Gislason*) Minneapolis, MN, États-Unis
Joanna KRAKOWIAK (*Wardynski i Wspólnicy sp.k.*) Varsovie, Pologne
Janice MULLIGAN (*Mulligan, Banham & Finley*) San Diego, CA, États-Unis
Jim ROBINSON (*Best Hooper Lawyers*) Melbourne, Australie
Marinka SCHILLINGS (*Loyens Loeff*) Paris, France
Shigeki TAKAHASHI (*Hamani-Takahashi Law Offices*) Tokyo, Japon

Paul CONVERY (*Mason Hayes & Curran*) Dublin, Irlande
Maria CRONIN (*Peters & Peters Solicitors LLP*) Londres, Royaume-Uni
Alfredo GUARINO (*Studio Legale Avv. Vincenzo Guarino*) Naples, Italie
David LEPIDI (*Selarl Lepidi-Bril*) Paris, France
Vipul MAHESHWARI (*Maheshwari & Co*) New Delhi, Inde
Michel VALTICOS (*Canonica Valticos de Preux & Associés*) Genève, Suisse

JEUDI 29 OCTOBRE 2015



Inscrivez-vous en ligne sur www.uianet.org

Valence 2015

JEUDI 29 OCTOBRE 2015 • 15h00 - 18h30

SESSION	THÈME
Fusions et Acquisitions / Droit des Sociétés • Auditorium 3 A	Financement, acquisition et restructuration de clubs et d'activités de sport Les clubs et activités de sport constituent aujourd'hui des actifs économiques qui nécessitent des financements et font l'objet de transactions complexes de fusion et d'acquisition. Les transactions de financement, de transfert et de restructuration liées aux clubs et activités de sport soulèvent des questions juridiques complexes que la commission Fusions et Acquisitions et la commission Droit des Sociétés souhaitent aborder conjointement, avec l'appui d'avocats expérimentés ainsi que de gestionnaires de clubs sportifs et de conseillers juridiques internes. Dans quelle mesure les clubs de sport peuvent-ils être transférés à de tierces parties ? Les sportifs sont-ils des actifs économiques pouvant être échangés comme des biens de consommation ? Comment les clubs peuvent-ils financer leur développement ? Comment peuvent-ils éviter d'être impliqués dans des activités de blanchiment d'argent dans le cadre de ces transactions de financement, de transfert ou de restructuration ?
Droit de la Concurrence / Droit des Contrats / Droit de la Mode (journée entière) • Auditorium 3 B	Comment rédiger et négocier des contrats de distribution au XXI^e siècle Un triumvirat composé par les commissions Droit de la Concurrence, Droit des contrats et Droit de la Mode examinera, de façon conjointe mais avec une perspective différente, les dernières nouveautés dans le domaine des contrats de distribution internationale. Les problèmes, auxquels le Droit de la Concurrence a dû faire face, ont été historiquement le moteur propulseur de la réglementation des rapports de distribution : les nouveautés concernant le Droit de la Mode ont mis à l'épreuve ces limites réglementaires au fur et à mesure que les produits accédaient à de nouveaux canaux de distribution. Nous discuterons de la manière dont les avocats spécialisés développent actuellement de nouvelles stratégies de rédaction et de négociation de contrats de distribution innovateurs, aussi bien dans le secteur de la mode, que dans d'autres industries en plein essor, dans le cadre de cette situation économique difficile.
Informatique et Télécommunications / Propriété Intellectuelle • Sala 1 + 2	D'Airbnb à Zipcar et au-delà : modèles d'affaires en ligne perturbateurs Les affaires en ligne, que ce soit par des sites Web ou des applications, ne sont pas seulement en train de modifier les habitudes des consommateurs et des entreprises, mais aussi de questionner les cadres juridiques et réglementaires existants. En tant que consommateurs, nous changeons rapidement la façon d'obtenir et de se rapporter au contenu des médias, des produits et des services. Les vieilles hypothèses et les frontières juridictionnelles ne semblent plus faire obstacle. La loi peut-elle suivre le rythme ?
Droit de la Famille • Sala 3	Droit de la Famille et religion Nous traiterons et débattrons notamment des sujets suivants : <ul style="list-style-type: none">• Contrats de cohabitation/prénuptiaux et religion• La reconnaissance des mariages et remariages religieux• La reconnaissance des divorces religieux• L'usage de la séparation judiciaire (ou de son équivalent) quand au moins une des parties s'oppose au divorce pour des motifs religieux• La force exécutoire des décisions financières prises par des autorités religieuses• Education des enfants - Responsabilité parentale : les questions et conflits potentiels naissant de croyances religieuses différentes, notamment sur l'éducation, les traitements médicaux etc. et le choix de la religion pour les enfants de parents se séparant ou divorçant (peut-être de cultures différentes). Nous envisagerons une étude de cas traitant de ces sujets.
Organisation des Cabinets d'Avocats • Sala 4	Les services juridiques au XXI^e siècle - Qu'attendent les clients des avocats ? La commission Organisation des Cabinets d'Avocats présentera et discutera avec des conseillers internes de sociétés internationales d'une série d'aspects divers concernant l'avenir des services juridiques.

SPONSOR
DE LA SESSION





JEUDI 29 OCTOBRE 2015 • 15h00 - 18h30

PRÉSIDENTS

Marc FYON (*Stibbe*) Bruxelles, Belgique
Stephan KÖNIG (*Oppenhoff & Partner*) Cologne, Allemagne

ORATEURS

Paulo BANDEIRA (*SRS Advogados*) Lisbonne, Portugal
Pierre-Menno DE GIRARD (*Reinhart Marville Torre*) Paris, France
James GRENNAN (*A&L Goodbody*) Dublin, Irlande
Mark C. HILGARD (*Mayer Brown LLP*) Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Patricia LÓPEZ AUFRANC (*Marval, O'Farrell & Mairal*) Buenos Aires, Argentine
Jorge MARTÍ MORENO (*Uría Menéndez*) Valence, Espagne
James D. ROSENER (*Pepper Hamilton LLP*) New York, NY, États-Unis
Francisco SOLER CABALLERO (*Garrigues*) Valence, Espagne

Ignacio CORBERA DALE (*Garrigues*) Londres, Royaume-Uni
Fabio MORETTI (*Moretti & Burgio*) Milan, Italie
Aleksander STAWICKI (*WKB Wiercinski, Kwiecinski, Baehr SPK*) Varsovie, Pologne

Claudio ARTURO (*Petsch Frosch Klein Arturo Rechtsanwälte*) Vienne, Autriche
Fabio BORTOLOTTI (*Studi Legali Associati Buffa, Bortolotti & Mathis*) Turin, Italie
Laura COLLADA (*Dumont Bergman Bider & Co Sc*) Mexico, Mexique
Gerhard FUSSENEGGER (*bpv Hügel Rechtsanwälte OG*) Vienne, Autriche
Kristian HUGMARK (*Advokatfirman Vinge*) Stockholm, Suède
Gavin LLEWELLYN (*Stone King LLP*) Londres, Royaume-Uni
Patricia LÓPEZ AUFRANC (*Marval, O'Farrell & Mairal*) Buenos Aires, Argentine
Fabio MORETTI (*Moretti & Burgio*) Milan, Italie
David PINET (*Lebray & Associés*) Paris, France
Milagros POAL-MANRESA CANTARELL (*Centell-Folch Abogados Asociados*) Barcelone, Espagne
Francisco RAMOS ROMEU (*Ramos & Arroyo*) Barcelone, Espagne
Stephen SIDKIN (*Fox Williams LLP*) Londres, Royaume-Uni
Leslie THIELE (*Whiteman Osterman & Hanna LLP*) Albany, NY, États-Unis
Nicole VAN CROMBRUGGHE (*LVP Law*) Bruxelles, Belgique

Bruce LANDAY (*Landay Leblang Stern*) Boston, MA, États-Unis
Gavin LLEWELLYN (*Stone King LLP*) Londres, Royaume-Uni

Renata BERZANSKIENE (*Sorainen*) Vilnius, Lituanie
Marita DARGALLO NIETO (*Sol Muntañola Abogados*) Barcelone, Espagne
Ian DE FREITAS (*Berwin Leighton Paisner*) Londres, Royaume-Uni
Angus FORSYTH (*Stevenson, Wong & Co*) Hong Kong, Chine
Thomas KRITTER (*Kleiner Rechtsanwälte*) Mannheim, Allemagne
Eliseo Manuel MARTÍNEZ MARTÍNEZ (*IUS + Aequitas Abogados*) Madrid, Espagne
Gianluca POJAGHI (*Studio Legale Pojaghi*) Milan, Italie
Michael J. REMINGTON (*Drinker Biddle*) Washington, DC, États-Unis
Mark REUTTER (*Walder Wyss & Partners LTD*) Zurich, Suisse
Bradley J. RICHARDS (*Haynes and Boone LLP*) Houston, TX, États-Unis
Víctor ROSELLÓ MALLOL (*Esfera Legal Advocats, SLP*) Barcelone, Espagne
Massimo STERPI (*Studio Legale Jacobacci & Associati*) Turin, Italie
Matthias W. STECHER (*Beiten Burkhardt*) Munich, Allemagne
Femi SUNMONU (*Femi Sunmonu & Associates*) Lagos, Nigeria

Simon J. BRUCE (*Farrer & Co LLP*) Londres, Royaume-Uni

Simon J. BRUCE (*Farrer & Co LLP*) Londres, Royaume-Uni
Karin Susanne DELERUE (*Delerue & Sharma*) Berlin, Allemagne
Giulia FACCHINI (*Studio Legale Avvocato Giulia Facchini*) Turin, Italie
Flora HARRAGIN (*Farrer & Co LLP*) Londres, Royaume-Uni
Caroline HOLLEY (*Farrer & Co LLP*) Londres, Royaume-Uni
Daniela HORVITZ LENNON (*Horvitz & Horvitz Abogados*) Santiago, Chili
Magda KULIK (*Jordan & Kulik*) Genève, Suisse
Christine LICHTENBERGER (*Bassano Avocats*) Paris, France
Federico PRUS (*Estudio Jurídico Dr Prus*) Buenos Aires, Argentine
Florencia PUENTES (*Colegio de Abogados de Trenque Lauquen*) Buenos Aires, Argentine

Tiago MARREIROS MOREIRA (*Vieira de Almeida & Associados - Sociedade de Advogados, RL*) Lisbonne, Portugal

Jerzy BAEHR (*WKB*) Varsovie, Pologne
Grzegorz HAREZA (*KGHM*) Varsovie, Pologne
Tiago MARREIROS MOREIRA (*Vieira de Almeida & Associados - Sociedade de Advogados, RL*) Lisbonne, Portugal
Arianna RIGHI (*ADM International SARL*) Rolle, Suisse
Ricardo TEIXEIRA (*Grupo KAMAE*) Coimbra, Portugal

JEUDI 29 OCTOBRE 2015



Inscrivez-vous en ligne sur www.uianet.org

Valence 2015

JEUDI 29 OCTOBRE 2015 • 15h00 - 18h30

SESSION	THÈME
Défense Pénale Internationale • Sala 5	1 - Analyse critique des activités du Procureur de la Cour pénale internationale en matière d'examen préliminaire - Sélection de cas Le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) procède à l'examen préliminaire de la situation dans une série de pays où se commettent des crimes relevant de la compétence de la Cour. Les critères retenus par le Procureur pour garder ces situations à l'examen, ouvrir une enquête ou clôturer un examen préliminaire seront examinés au regard des textes régissant la compétence de la Cour. 2 - La protection des témoins de crimes graves de droit international La protection des témoins de crimes graves de droit international est une question très complexe, qui met en jeu la capacité de la juridiction devant laquelle ils comparaissent, d'assurer cette protection et celle de l'avocat qui entend les appeler à témoigner, d'évaluer correctement les enjeux et risques liés à leur comparution.
Retraite et Prévoyance • Sala 6	1 - La solvabilité des caisses des avocats Étude des index de solvabilité exigibles aux caisses des avocats de la part des lois nationales ou supranationales respectives auxquelles elles sont soumises (capital social, réserves, etc.), ainsi que des répercussions que ces exigences peuvent avoir sur une future viabilité de ces institutions. 2 - Les investissements des caisses des avocats. Nature et limites légales Description des investissements faits par les caisses des avocats, avec étude des limites ou des obligations légales.

VENDREDI 30 OCTOBRE 2015 • 10h00 - 13h30

SESSION	THÈME
Défense de la Défense • Auditorium 3A	Actualité en matière de défense de la défense et d'observation judiciaire
10h00 - 11h30 Droit de l'Immigration et Nationalité / Droit Pénal • Auditorium 3B	La « crimmigration » : critères d'inadmissibilité dans l'État récepteur du fait de condamnations pénales dans l'État émetteur Les répercussions des condamnations pénales sur les voyages internationaux et les investissements d'affaires pour l'État émetteur (annulation de condamnations, grâce, radiations) et pour l'État récepteur (dispenses d'inadmissibilité temporaires et permanentes). Interactions entre l'immigration et le droit du travail, en particulier en relation avec le marché de l'emploi. Quelles sont les mesures appropriées à prendre du point de vue de l'immigration en période de crise économique ? Analyse de la question des détachements internationaux dans ce contexte et leur impact examinés sous l'angle de la sécurité sociale.
12h00 - 13h30 Droit de l'Immigration et Nationalité / Droit du Travail • Auditorium 3B	Impact de la mondialisation de la mobilité sur le droit de l'immigration et interactions avec le droit du travail, notamment sous l'angle des détachements.
Droit Bancaire & Financier • Sala 1	Financement de l'ombre : vers une diversification des acteurs dans le secteur du financement Le secteur bancaire traditionnel a considérablement réduit la concession de financement aux entreprises. Face à cette situation, les entreprises se sont tournées vers le financement de l'ombre. Comment ce secteur croît-il dans votre juridiction ?
Organisation Internationale du Patrimoine • Sala 2	Implications de la réglementation communautaire en matière de succession dans et hors de l'UE Possibilités de choix de la loi applicable dans le contexte de la planification successorale internationale 1 - Le règlement de l'UE sur les successions, qui entrera en vigueur le 17/08/2015, introduit des changements substantiels dans le droit successoral international. Cette séance sera consacrée aux effets de ces changements dans les pays respectifs dans et hors de l'UE ; 2 - Les possibilités de choix de la loi applicable dans le contexte de la planification successorale internationale : droit successoral, législation sur les biens matrimoniaux, donations, procurations ; 3 - Exonérations fiscales et incitations fiscales dans les cas de transfert d'actifs d'entreprise par voie testamentaire et sous forme de donation. Une liste de questions sur les sujets énumérés ci-dessus est communiquée aux intervenants et sera expliquée pour chaque pays durant la séance.





JEUDI 29 OCTOBRE 2015 • 15h00 -18h30

PRÉSIDENTS	ORATEURS
Julie GOFFIN , Bruxelles, Belgique	Samantha DAVIES , Londres, Royaume-Uni Julie GOFFIN , Bruxelles, Belgique
José María ANTRÀS BADIA (<i>Bufete Antràs Abogados Asociados / Mutualidad de la Abogacía</i>) Barcelone, Espagne	Pedro DEL POZO VALLEJO (<i>Mutualidad de la Abogacía</i>) Madrid, Espagne Enrique SANZ FERNÁNDEZ-LOMANA (<i>Mutualidad de la Abogacía</i>) Madrid, Espagne

VENDREDI 30 OCTOBRE 2015 • 10h00 -13h30

PRÉSIDENTS	ORATEURS
Carlos FATÁS MOSQUERA (<i>Aureo Abogados SLP</i>) Barcelone, Espagne Martin PRADEL (<i>Martin Pradel</i>) Paris, France Jacqueline R. SCOTT (<i>Fortney & Scott, LLC</i>) Washington, DC, États-Unis	Carlos FATÁS MOSQUERA (<i>Aureo Abogados SLP</i>) Barcelone, Espagne Julie GOFFIN , Bruxelles, Belgique Martin PRADEL (<i>Martin Pradel</i>) Paris, France Jacqueline R. SCOTT (<i>Fortney & Scott, LLC</i>) Washington, DC, États-Unis
Jacqueline R. BART (<i>Bartlaw Canadian Immigration Barristers and Solicitors</i>) Toronto, Canada Maria CRONIN (<i>Peters & Peters Solicitors LLP</i>) Londres, Royaume-Uni David LEPIDI (<i>Selarl Lepidi-Bril</i>) Paris, France <i>Coordinateurs</i> Mark MANCINI (<i>Wasserman, Mancini and Chang, P.C.</i>) Washington, DC, États-Unis Daniel PARISI (<i>TGL Shipley Parisi</i>) Londres, Royaume-Uni	Bruno BLANPAIN (<i>Marx Van Ranst Vermeersch & Partners</i>) Bruxelles, Belgique Maria CRONIN (<i>Peters & Peters Solicitors LLP</i>) Londres, Royaume-Uni Pedro DEL POZO VALLEJO (<i>Mutualidad de la Abogacía</i>) Madrid, Espagne Béatrice FAVAREL (<i>Favarel & Associés</i>) Marseille, France Mark MANCINI (<i>Wasserman, Mancini and Chang, P.C.</i>) Washington, DC, États-Unis Daniel PARISI (<i>TGL Shipley Parisi</i>) Londres, Royaume-Uni Roberto PODDA (<i>Grande Stevens - Studio Legale Associato</i>) Milan, Italie Marie-Josée TCHEXEBO (<i>Cabinet de Me Monaffo</i>) Douala, Cameroun
Jacqueline R. BART (<i>Bartlaw Canadian Immigration Barristers and Solicitors</i>) Toronto, Canada Sonia CORTÉS GARCÍA (<i>Abdón Pedrajas & Molero Abogados y Asesores Tributarios S.L.P.</i>) Barcelone, Espagne Rayan HOUDROUGE (<i>Lenz & Staehelin</i>) Genève, Suisse	George AKST (<i>Akst & Akst</i>) New York, NY, États-Unis Nikolaos ARGYRIOU (<i>Lawgreece</i>) Thessalonique, Grèce Bruno BLANPAIN (<i>Marx Van Ranst Vermeersch & Partners</i>) Bruxelles, Belgique Laura DEVINE (<i>Laura Devine Solicitors</i>) Londres, Royaume-Uni Mary-Daphné FISHELSON (<i>La Garanderie & Associés</i>) Paris, France Matelda LO FIEGO (<i>Studio Legale Lo Fiego</i>) Milan, Italie Michael MEYENBURG (<i>Sladek Meyenburg</i>) Vienne, Autriche Pascal PETREL (<i>Société d'Avocats P&A</i>) Paris, France Jet J. STIGTER (<i>Duane Morris LLP</i>) San Francisco, CA, États-Unis Mark A. WATSON (<i>Fox Williams LLP</i>) Londres, Royaume-Uni
Ana BEN VÁZQUEZ (<i>Prol & Asociados</i>) Madrid, Espagne Pedro REBELO DE SOUSA (<i>SRS Advogados, RL</i>) Lisbonne, Portugal	Ana BEN VÁZQUEZ (<i>Prol & Asociados</i>) Madrid, Espagne Pedro REBELO DE SOUSA (<i>SRS Advogados, RL</i>) Lisbonne, Portugal Silvestre TANDEAU DE MARSAC (<i>Fischer, Tandeau de Marsac, Sur & Associés</i>) Paris, France Yonca Fatma YÜCEL (<i>Banking Regulation and Supervision Agency</i>) Ankara, Turquie
Andreas Otto KÜHNE (<i>BKL Fischer Kühne Lang</i>) Bonn, Allemagne	Joana ALVES CARDOSO (<i>A & N – Advogados e Notarios</i>) Macao, SAR, Chine Carlos ANGLADA BARTHOLMAI (<i>Monereo, Meyer & Marinel-lo Abogados</i>) Palma de Majorque, Espagne Balthasar BESSENICH (<i>Kellerhals Anwälte</i>) Bâle, Suisse Aboubakar DIARRASSOUBA (<i>CLK Avocats</i>) Abidjan, Côte d'Ivoire Barbara R. HAUSER (<i>Barbara R. Hauser LLC</i>) Minneapolis, MN, États-Unis Alexis HILLE (<i>Farrer & Co LLP</i>) Londres, Royaume-Uni Andreas Otto KÜHNE (<i>BKL Fischer Kühne Lang</i>) Bonn, Allemagne Hugues LETELLIER (<i>Bassano Avocats</i>) Paris, France José António MIGUEL NETO (<i>Miguel Neto Advogados</i>) Sao Paulo, Brésil Raphael REY (<i>Banna & Quinodoz</i>) Genève, Suisse Howard S. SIMMONS (<i>Simmons Da Silva & Sinton</i>) Brampton, Canada



Valence 2015

VENDREDI 30 OCTOBRE 2015 • 10h00 - 13h30

SESSION	THÈME
Avenir de l'Avocat ● Sala 3 + 4	Principes et règles concernant les honoraires des avocats Les diverses règles gouvernant les honoraires des avocats à travers le monde. Leur évolution récente dans certains pays. Par rapport à des réalités nouvelles comme, par exemple, le pacte de <i>quota litis</i> ou le recours collectif. Rôle du législateur, du Barreau ou des tribunaux.
Forum des Avocats Lusophones ● Sala 5	Panel 1 : <ul style="list-style-type: none">● Migration de capitaux, y compris la migration de capitaux financiers et le rapatriement de capitaux● Marchés de capitaux● Cadre juridique et réglementaire● Régimes restrictifs et accords bilatéraux Panel 2 : <ul style="list-style-type: none">● Migration du capital humain● Expatriés : cadre juridique en matière de fiscalité et de sécurité sociale● Le cadre juridique et réglementaire dans différentes juridictions Panel 3 : <ul style="list-style-type: none">● Aspects relatifs à la fiscalité Panel 4 : <ul style="list-style-type: none">● Lois sur l'immigration
UIA / ABA ● Sala 6	La toute nouvelle association de barreaux Deux questions seront débattues par les dirigeants de barreaux : pourquoi les associations de barreaux restent pertinentes et comment elles peuvent relever les défis à venir, par exemple en offrant des avantages sur mesure à leurs membres et en ciblant les jeunes avocats (notamment à l'aide des dernières applications des médias sociaux), tout en cherchant le moyen de rester concurrentielles dans un monde regorgeant de distractions. La Présidente de l'ABA, Paulette Brown, ainsi que Miguel A. Loinaz Ramos, Président de l'UIA, présenteront leurs initiatives et donneront une vue d'ensemble de deux organisations qui, bien que différentes à première vue, sont confrontées à des questions très similaires. Les dirigeants d'autres associations de barreaux (obligatoires et volontaires) participeront également au débat.
Droit de la Robotique ● Sala 7	Une nouvelle ère en matière de résolution de conflits ? De prestigieux avocats de différentes juridictions confronteront le rôle de la résolution de conflits dans leurs systèmes juridiques. Dans certaines juridictions, le secteur de la résolution de conflits en est à ses balbutiements, tandis que d'autres adoptent de nouvelles approches de résolution de conflits telle que l'évaluation neutre préalable et les mécanismes d'arbitrage rapides. Le panel s'intéressera aux avantages et aux inconvénients de la médiation, non seulement en matière de résolution de conflits mais aussi pour la conclusion de marchés, et analysera les répercussions que la Loi sur l'arbitrage rapide du Delaware est susceptible d'exercer sur d'autres forums.
Droit Alimentaire ● Sala 8	Création du groupe de travail - Problématique - Programme de travail
	Le droit de l'alimentation, une nouvelle spécialité pour les avocats ? La protection des produits alimentaires par les appellations d'origine et les marques déposées : types de problèmes actuels 1 - Droit de l'alimentation : quel est le rôle de l'avocat dans l'assistance au client ? 2 - La protection des produits alimentaires par les appellations d'origine et les indications géographiques : est-elle vraiment efficace ? 3 - Marques déposées et certification de la qualité dans le droit de l'alimentation 4 - Appellations d'origine, protection et accord UE-USA sur le commerce du vin : points de vue de l'Europe et des États-Unis 5 - Vue d'ensemble de la lutte contre la falsification de produits alimentaires





VENDREDI 30 OCTOBRE 2015 ● 10h00 - 13h30

PRÉSIDENTS

Gérald TREMBLAY (*McCarthy Tetrault, S.E.N.C.R.L., S.R.L.*)
Montréal, Canada

Fernando TONIM (*Fernando Tonim Associates*)
Maputo, Mozambique

Louis F. BURKE (*Louis F. Burke PC*) New York, NY, États-Unis
Lisa SAVITT (*Crowell & Moring LLP*) Washington, DC,
États-Unis

Jérôme CAYOL (*Cayol, Cahen & Associés*) Paris, France

Stefano DINDO (*Dindo, Zorzi & Associati*) Vérone, Italie

ORATEURS

Bernard CAHEN (*Cayol, Cahen & Associés*) Paris, France
Urquiola Mariana DE PALACIO DEL VALLE DE LERSUNDI (*Palacio y Asociados, Abogados*) Madrid, Espagne
Gérard Dogbemin KONE (*SCPA Nambeya - Dogbemin et Associés*) Abidjan, Côte d'Ivoire
James C. MOORE, Rochester, NY, États-Unis
Mario NAPOLI (*Pedersoli e Associati Studio Legale*) Turin, Italie

Maria Antónia CAMEIRA (*Cameira Legal*) Lisbonne, Portugal
Afonso DA GRAGA VARELA DA SILVA (*SVNF & Associados*) Sao Tome, Sao Tome et Principe
Jorge NETO VALENTE (*Macau Lawyers Association*) Macao, SAR, Chine
Arnaldo SILVA (*Arnaldo Silva e Associados, Soc. Adv. R.L.*) Praia, Cap Vert
Fernando TONIM (*Fernando Tonim Associates*) Maputo, Mozambique

Paulette BROWN, Présidente de l'ABA à partir d'août 2015 (*Locke Lord*)
Washington, DC, États-Unis
Miguel A. LOINAZ RAMOS, Président de l'UIA (*ALS Abogados*) Montevideo, Uruguay

Antoine DE BROSES (*Product Law Firm*) Paris, France
Stefano DINDO (*Dindo, Zorzi & Associati*) Vérone, Italie
Michael MEYENBURG (*Sladek & Meyenburg*) Vienne, Autriche

VENDREDI 30 OCTOBRE 2015



Inscrivez-vous en ligne sur www.uianet.org

Valence 2015

VENDREDI 30 OCTOBRE 2015 • 15h00 - 18h30

SESSION	THÈME
Assemblée des Avocats du Monde pour la Défense de la Défense • Auditorium 3A	Suite à l' <i>Appel aux avocats du monde</i> lancé en novembre 2014 en marge du 2 ^e Forum mondial des droits de l'homme à Marrakech, l'UIA donne rendez-vous à toutes les organisations internationales concernées par la défense des avocats menacés ou empêchés d'exercer leur profession de façon libre et indépendante. Par l'organisation de l' <i>Assemblée des avocats du monde pour la défense de la défense</i> , l'UIA entend proposer un véritable moment de discussion et d'échange pour engager un mouvement d'unité et définir des actions coordonnées, qui sauront mieux mobiliser l'opinion internationale sur les thématiques qui préoccupent la profession.
15h00 - 16h30 Droit de l'Immigration et Nationalité / Organisation Internationale du Patrimoine • Auditorium 3B	La notion de résidence/domicile sous l'angle de l'immigration/citoyenneté et de la planification successorale Les notions conjuguées de résidence/domicile et d'immigration/citoyenneté jouent un rôle de plus en plus important en matière de planification successorale internationale. Cette séance conjointe permettra d'examiner les nouveaux aspects et les questions d'actualité liés à la situation de résidence/domicile d'une personne ou d'une famille ainsi qu'à son statut en termes d'immigration/citoyenneté.
17h00 - 18h30 Droit de l'Immigration et Nationalité / Droit Fiscal • Auditorium 3B	Employés migrants, employeurs migrants ? Au regard des récents progrès de la technologie de l'information, il est de plus en plus facile pour les employés, et même pour les employeurs, d'exercer leurs principales activités depuis n'importe quel point de la planète. Ce panel examinera les aspects liés à la fiscalité et à l'immigration ainsi que les répercussions de la mobilité croissante de la main d'œuvre et des employeurs, y compris les mutations internationales de cadres dirigeants, les établissements permanents, les visas pour visites d'affaires, la masse salariale mondiale et les rapatriements et les inversions de sociétés.
Vente Internationale de Marchandises • Sala 1	Quoi de neuf à l'horizon pour la CVIM ? La CVIM (Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises) célèbrera en 2015 son 35 ^e anniversaire. C'est l'occasion de se pencher sur les apports récents, réflexions nouvelles, modifications et innovations qui touchent les ventes internationales en général et la CVIM en particulier. La session de travail abordera notamment les travaux actuels de la CNUDCI dans le cadre d'une révision partielle de la CVIM et les avis du CISG Advisory Council, les nouveautés apportées par la révision des INCOTERMS, les nouveautés législatives nationales dans le domaine de la vente, les nouvelles jurisprudences arbitrales et judiciaires ainsi que les contrats modèles et autres textes uniformes proposés en matière de vente.
Forum des Firmes • Sala 2	1 - La pratique pluridisciplinaire doit-elle être permise ? 2 - Les cabinets d'avocats peuvent-ils être cotés en bourse ? 3 - Croissance des cabinets d'avocats – de la structure individuelle au partenariat et au modèle corporatif 4 - Réseaux internationaux formels / ententes « entre amis » / cabinets pleinement intégrés
SPONSOR DE LA SESSION 	
Droit du Travail • Sala 3	Résolution de conflits du droit du travail par des procédures alternatives Procédures alternatives de règlement de litiges individuels ou collectifs, notamment la médiation et l'arbitrage. Discussion sur les avantages et les inconvénients de ces procédures et étude d'expériences.
Jeunes Avocats • Sala 4	L'exercice de la profession d'avocat et son futur à l'international 1 - L'exercice de la profession à l'étranger : difficultés communes aux jeunes avocats 2 - Comment évoluer dans la profession : devenir un associé « clef » dans un cabinet ou exercer librement à son compte ? Les jeunes avocats sont toujours à la recherche des meilleures opportunités professionnelles. Dans un premier temps, nous traiterons les défis les plus communs rencontrés par ceux qui exercent la profession d'avocat à l'étranger (accès à la profession, respect d'un code professionnel différent, nouvelles conceptions du secret professionnel et du conflit d'intérêts). Dans un deuxième temps, nous débattons sur les difficultés rencontrées par les jeunes avocats dans leurs carrières, soit dans des moyens-grands cabinets d'avocats, soit en exerçant librement à leur compte (stratégies de développement des affaires, rapports avec les clients et interaction entre les clients, domaines de spécialisation et mise en valeur de son profil).





VENDREDI 30 OCTOBRE 2015 • 15h00 - 18h30

PRÉSIDENTS

ORATEURS

Joana ALVES CARDOSO (*A & N – Advogados e Notarios*) Macao, SAR, Chine
Jacqueline R. BART (*Bartlaw Canadian Immigration Barristers and Solicitors*) Toronto, Canada
Andreas Otto KÜHNE (*BKL Fischer Kühne Lang*) Bonn, Allemagne
Hervé LINDER (*Ernst & Linder LLC*) New York, NY, États-Unis

Carlos ANGLADA BARTHOLMAI (*Monereo, Meyer & Marinello Abogados*) Palma de Majorque, Espagne
Balthasar BESSENICH (*Kellerhals Anwälte*) Bâle, Suisse
Aboubakar DIARRASSOUBA (*CLK Avocats*) Abidjan, Côte d'Ivoire
Barbara R. HAUSER (*Barbara R. Hauser LLC*) Minneapolis, MN, États-Unis
Alexis HILLE (*Farrer & Co LLP*) Londres, Royaume-Uni
Andreas Otto KÜHNE (*BKL Fischer Kühne Lang*) Bonn, Allemagne
Hugues LETELLIER (*Bassano Avocats*) Paris, France
Hervé LINDER (*Ernst & Linder LLC*) New York, NY, États-Unis
José António MIGUEL NETO (*Miguel Neto Advogados*) Sao Paulo, Brésil
Raphael REY (*Banna & Quinodaz*) Genève, Suisse
Howard S. SIMMONS (*Simmons Da Silva & Sinton*) Brampton, Canada

Clayton CARTWRIGHT (*The Cartwright Law Firm LLC*) Columbus, OH, États-Unis
Rayan HOUDROUGE (*Lenz & Staehelin*) Genève, Suisse
Alexander PUPETER (*P+P Pöllath + Partners*) Munich, Allemagne
Jacqueline R. BART (*Bartlaw Canadian Immigration Barristers and Solicitors*) Toronto, Canada

Jean-Jacques BATAILLON (*Bataillon & Associés Avocats*) Paris, France
Marla BOJORGE ZÚÑIGA (*Bojorge & Associates*) Valence, Espagne
Marilyn MCKEEVER (*Berwin Leighton Paisner LLP*) Londres, Royaume-Uni
Daniel U. LEHMANN (*Bär & Karrer AG*) Zurich, Suisse
Agustina LOINAZ (*ALS Abogados*) Montevideo, Uruguay
Tiago MARREIROS MOREIRA (*Vieira de Almeida & Associados - Sociedade de Advogados, RL*) Lisbonne, Portugal
Patricia MIRALLES MAJO (*Cuatrecases, Gonçalves Pereira*) Barcelone, Espagne
Daniel J. PARISI (*TGL Shipley Parisi*) Londres, Royaume-Uni
Karolina SCHIFFTER (*Raczkowski & Partners*) Varsovie, Pologne

Jean-Paul VULLIÉTY (*Lalive & Associés*) Genève, Suisse

Fabio BORTOLOTTI (*Studi Legali Associati Buffa, Bortolotti & Mathis*) Turin, Italie
Ricardo CAJOLA (*Cajola & Associati*) Milan, Italie
Melina LLODRA (*Lalive & Associés*) Genève, Suisse
Lynne R. OSTFELD (*Lynne R. Ostfeld PC*) Chicago, IL, États-Unis
Burghard PILTZ (*Ahlers & Vogel*) Hambourg, Allemagne
Jean-Paul VULLIÉTY (*Lalive & Associés*) Genève, Suisse

Michael BRAUCH (*SKW Schwarz Rechtsanwälte*) Munich, Allemagne
Fernando ESCURA (*Hispanjuris*) Barcelone, Espagne
Murray S. LEVIN (*Pepper Hamilton, LLP*) Philadelphie, PA, États-Unis
Jean-Jacques UETTWILLER (*UGGC Avocats*) Paris, France

Sonia CORTÉS GARCÍA (*Abdón Pedrajas & Molero Abogados y Asesores Tributarios S.L.P.*) Barcelone, Espagne

Matelda LO FIEGO (*Studio Legale Lo Fiego*) Milan, Italie
Jean-Louis MAGNIER (*Dentons*) Paris, France
Martin NEBELING (*Bird & Bird LLP*) Düsseldorf, Allemagne
Acácio PITA NEGRÃO (*P.L.E.N. - Sociedade de Advogados*) Lisbonne, Portugal
Geoffrey W. RICHARDS (*Farrer & Co LLP*) Londres, Royaume-Uni
Tomas SALA FRANCO (*Valencia University*) Valence, Espagne
Jacqueline R. SCOTT (*Fortney & Scott, LLC*) Washington, DC, États-Unis
Federico TORZO (*Studio Legale Macchi di Cellere Gangemi*) Milan, Italie

Ángel SÁNCHEZ FREIRE (*Araoz & Rueda Abogados*) Madrid, Espagne

Samantha DAVIES, Londres, Royaume-Uni
Caroline HOLLEY (*Farrer & Co LLP*) Londres, Royaume-Uni
Carolina MARÍN PEDREÑO (*Dawson Cornell Solicitors*) Londres, Royaume-Uni
Eduardo Lorenzetti MARQUES (*Campedelli e Marques, Advogados Associados*) Sao Paulo, Brésil
Alberto MORIZIO (*Studio Legale Morizio*) Turin, Italie
Lydia PICOTEIRO BETTENCOURT (*Cabinet Picoteiro Bettencourt*) Paris, France
David REINGEWIRTZ (*Atticus Avocats*) Paris, France
Francisco SOLER CABALLERO (*Garrigues*) Valence, Espagne
Louis-V. SYLVESTRE (*Juris LVS Inc.*) Berthierville, Canada

VENDREDI 30 OCTOBRE 2015



Inscrivez-vous en ligne sur www.uianet.org

Valence 2015

VENDREDI 30 OCTOBRE 2015 • 15h00 - 18h30

SESSION	THÈME
Droit de l'Environnement et Développement Durable ● Sala 5	L'assurance contre les dommages environnementaux
Droit Administratif ● Sala 6	L'expropriation des droits de propriété – Récents développements aux questions anciennes ! L'expropriation est un sujet récurrent en droit administratif. Elle entraîne une mesure coercitive grave en matière de propriété. La commission Droit Administratif va donner la parole à des avocats spécialistes de différentes juridictions du monde pour expliquer comment l'expropriation est encadrée juridiquement dans différents pays : quel régime juridique est applicable, quelle est la procédure, quelles sont les indemnités payées, quels sont les recours prévus. De nombreuses questions trouveront ainsi leur réponse en droit comparé.
Droit des Transports ● Sala 7	Limitation de la responsabilité La limitation de responsabilité (globale), non pas par accord des parties, mais par la loi, est un concept en droit des transports et droit maritime souvent issu de conventions internationales. Nous étudierons sa justification théorique, son fonctionnement, ainsi que ses conséquences pratiques, par exemple, en cas de sinistres majeurs et connus.

SAMEDI 31 OCTOBRE 2015 • 10h00 - 13h30

SESSION	THÈME
Fusions et Acquisitions / Droit de la Concurrence / Droit des Sociétés / Droit de l'Union Européenne / Droit du Travail / Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique ● Auditorium 2	Gestion des risques juridiques – La conformité et au-delà L'impératif de la conformité est aujourd'hui communément admis, et les entreprises sont conscientes de l'importance de mettre en place des programmes de conformité. Toutefois, il n'existe pas de recette unique pour bâtir une culture de la conformité. Au sein de ce panel, nous inviterons des conseillers juridiques internes et des avocats externes à débattre des conditions requises pour assurer la réussite des efforts de conformité. Nous essaierons également de répondre à une question cruciale : la conformité est-elle la solution universelle à tous les problèmes ou doit-on aller plus loin, et dans ce cas, que peut-on faire d'autre pour éliminer ou, du moins, minimiser le risque juridique ? Les intervenants se pencheront également sur les implications croisées de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de conformité en matière de droit pénal, de droit du travail, de droit des sociétés et de législation sur la vie privée, notamment dans le contexte des enquêtes internes. Des experts invités présenteront certains aspects découlant de la nécessité de satisfaire des exigences divergentes, par exemple, la protection des droits des employés et des intérêts de l'employeur, l'interdiction d'auto-accusation et l'obligation de coopérer, la protection des données et les enquêtes judiciaires, etc.
Droit International Privé ● Auditorium 3A	Clauses d'élection de forums dans les contrats internationaux Lors de l'élaboration d'un accord transnational, la désignation de la juridiction compétente et de la procédure de règlement des différends est l'une des premières préoccupations. Cependant, l'efficacité des clauses d'élection de for est loin d'être évidente. Dans un certain nombre d'affaires, dans le monde entier, les tribunaux ont adopté une attitude plutôt méprisante à l'égard des accords de règlement des différends, notamment lorsque le choix est fait en faveur de juridictions étrangères. De même, la validité des clauses attributives de juridiction complexes, comme les clauses à option unilatérale, les clauses de règlement à paliers multiples ou celles limitant le champ des litiges soumis à arbitrage, a été mise en question dans de nombreux pays. Au cours de la séance, nous nous concentrerons sur les tendances dans les différents systèmes juridiques au sujet des clauses d'élection de for et nous donnerons un aperçu des changements significatifs introduits par l'entrée en vigueur de la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for, ainsi qu'à son interaction avec la refonte du Règlement de Bruxelles.





VENDREDI 30 OCTOBRE 2015 ● 15h00 - 18h30

PRÉSIDENTS	ORATEURS
<p>Manmohan Lal SARIN (<i>Sarin & Co</i>) Chandigarh, Inde</p>	<p>Valentín ALFAYA (<i>Grupo Ferrovial</i>) Madrid, Espagne Carlos DE MIGUEL PERALES (<i>Uría Menéndez</i>) Madrid, Espagne José Luis HERAS (<i>Pool español de riesgos medioambientales</i>) Madrid, Espagne Simon JOHNSON (<i>Aon Risk Solutions</i>) Londres, Royaume-Uni Carlos MÍNGUEZ PLASENCIA (<i>Uría Menéndez</i>) Madrid, Espagne Daniel SAN MILLÁN (<i>Grupo Ferrovial</i>) Madrid, Espagne Manmohan Lal SARIN (<i>Sarin & Co</i>) Chandigarh, Inde</p>
<p>José Luis MOREIRA DA SILVA (<i>SRS Advogados, RL</i>) Lisbonne, Portugal</p> <p>Vice-Président François MOYSE (<i>DSM Di Stefano Moyses</i>) Luxembourg, Luxembourg</p>	<p>Francis GERVAIS (<i>Deveau Avocats</i>) Laval, Canada José Luis MOREIRA DA SILVA (<i>SRS Advogados, RL</i>) Lisbonne, Portugal François MOYSE (<i>DSM Di Stefano Moyses</i>) Luxembourg, Luxembourg Jean-Marc RIGAUX (<i>SPRL Rigaux Avocat</i>) Liège, Belgique Alexandre ROQUE (<i>SRS Advogados, RL</i>) Lisbonne, Portugal</p>
<p>Olaf HARTENSTEIN (<i>Dabelstein & Passehl</i>) Hambourg, Allemagne</p>	<p>Christopher B. KENDE (<i>Cozen O'Connor</i>) New York, NY, États-Unis Christopher NOLAN (<i>Holland & Knight LLP</i>) New York, NY, États-Unis Alberto PASINO (<i>Zunarelli e Associati</i>) Trieste, Italie Mansur POUR RAFSENDJANI (<i>Noerr LLP</i>) Munich, Allemagne Francisco RAMOS ROMEU (<i>Ramos & Arroyo</i>) Barcelone, Espagne Carel J. H. VAN LYNDEN (<i>AKD Advocaten</i>) Rotterdam, Pays-Bas</p>

SAMEDI 31 OCTOBRE 2015 ● 10h00 - 13h30

PRÉSIDENTS	ORATEURS
<p>Sonia CORTÉS GARCÍA (<i>Abdón Pedrajas & Molero Abogados y Asesores Tributarios S.L.P</i>) Barcelone, Espagne Marc FYON (<i>Stibbe</i>) Bruxelles, Belgique Marc GALLARDO MESEGUER (<i>Lexing Spain</i>) Barcelone, Espagne Stephan KÖNIG (<i>Oppenhoff & Partner</i>) Cologne, Allemagne Enrica SENINI (<i>Studio Legale Senini</i>) Brescia, Italie Aleksander STAWICKI (<i>WKB Wiercinski, Kwiecinski, Baehr SPK</i>) Varsovie, Pologne</p>	<p>Christina BAIER (<i>Menold Bezler Rechtsanwälte Partnerschaft</i>) Stuttgart, Allemagne Ulrich BAUMANN (<i>Corplegal Grossmann Fadani & Partner Rechtsanwälte Partg MBB</i>) Munich, Allemagne Fanny COTON (<i>Philippe & Partners</i>) Liège, Belgique Atul DUA (<i>Seth Dua & Associates</i>) New Delhi, Inde Yvonne GOLDAMMER (<i>BNT Heemann Klauberg Krauklis Advokatu Profesine Bendrija</i>) Vilnius, Lituanie Alain GROSJEAN (<i>Bonn & Schmitt</i>) Luxembourg, Luxembourg Gönenç GÜRKAYNAK (<i>Elig, Attorneys at Law</i>) Istanbul, Turquie Jean-François HENROTTE (<i>Philippe & Partners</i>) Liège, Belgique Kathleen HEYCOCK (<i>Farrer & Co LLP</i>) Londres, Royaume-Uni Corinne KHAYAT (<i>UGGC Avocats</i>) Paris, France Bénédicte QUERENET HAHN (<i>GGV Grützmacher Gravert Viegener</i>) Paris, France Arianna RIGHI (<i>ADM International SARL</i>) Rolle, Suisse Richard RYAN (<i>Arthur Cox</i>) Dublin, Irlande Aleksander STAWICKI (<i>WKB Wiercinski, Kwiecinski, Baehr SPK</i>) Varsovie, Pologne Elisabeth THOLE (<i>Van Doorne</i>) Amsterdam, Pays-Bas</p>
<p>Simona MATTA (<i>L&P</i>) Paris, France</p>	<p>Gilles CUNIBERTI (<i>Université du Luxembourg</i>) Luxembourg, Luxembourg Fernando DE LA MATA (<i>Baker & McKenzie Barcelona, S.L.P</i>) Barcelone, Espagne Olaf HARTENSTEIN (<i>Dabelstein & Passehl</i>) Hambourg, Allemagne Christopher B. KENDE (<i>Cozen O'Connor</i>) New York, NY, États-Unis Paolo LOMBARDI (<i>Ellex Studio Legale</i>) Turin, Italie Verena MOLL (<i>Zschunke Avocats / Rechtsanwälte</i>) Paris, France Alberto PASINO (<i>Zunarelli e Associati</i>) Trieste, Italie Francisco RAMOS MÉNDEZ (<i>Ramos & Arroyo</i>) Barcelone, Espagne James D. ROSENER (<i>Pepper Hamilton LLP</i>) New York, NY, États-Unis Jörg SCHNEIDER-BRODTMANN (<i>Menold Bezler Rechtsanwälte Partnerschaft</i>) Stuttgart, Allemagne Bart-Jan VAN HET KAAR (<i>AKD Advokaten</i>) Rotterdam, Pays-Bas Jane WILLEMS (<i>Willems Avocats</i>) Paris, France</p>

VENDREDI 30, SAMEDI 31 OCTOBRE 2015



Inscrivez-vous en ligne sur www.uianet.org

Valence 2015

SAMEDI 31 OCTOBRE 2015 • 10h00 -13h30

SESSION	THÈME
Droits de l'Homme • Auditorium 3B	Les droits de l'homme face à la criminalité organisée transnationale Nous examinerons l'accès effectif à la justice des victimes de cette criminalité, en particulier les victimes de la traite des êtres humains, et les problèmes que soulève leur situation clandestine dans les pays de destination. Nous aborderons aussi la question de l'assistance de l'avocat dès la phase policière et ses effets quant à la reconnaissance, au début de la procédure pénale, du statut de personne victime de la traite des êtres humains, avec les conséquences qui en résultent suivant les systèmes juridiques des différents pays.
Investissements Étrangers (journée entière) • Sala 1	Contrôle de changes dans les transferts monétaires internationaux Cette session sera la suite de la session du congrès de Florence 2014 où le dernier point du thème « Est-ce que mon pays est attractif pour l'investissement étranger ? » était la libéralisation du contrôle des changes. Nous étudierons les difficultés qui se posent pour les transferts monétaires d'un pays à un autre, dans le but de payer une facture, acheter une propriété ou faire un investissement. Nous regarderons les réglementations du contrôle de changes dans les différents continents du globe.
Speed Dating des Cabinets d'Avocats • Sala 2	Durant cette session, les représentants de cabinets se présentent en 3 minutes. L'objectif ? Elargir leur réseau au niveau international en vue de futures collaborations, rencontrer des avocats du monde entier et partager leur expérience de gestion de cabinets.
Droit de la Presse et des Médias • Sala 3	Peut-on rire de tout ? Y a-t-il des atteintes légitimes à la liberté d'expression ? Est-ce que l'humour, l'ironie ou la provocation font partie de la liberté d'expression ? Y a-t-il des risques d'atteinte aux droits de personnes ou de groupe de personnes ?
Droit Immobilier • Sala 4	L'acquisition d'immeubles, portefeuilles et infrastructures Valence est une ville réceptrice d'infrastructures et l'Espagne, un État où la « mauvaise banque » essaie de maîtriser la vente de portefeuilles d'immeubles à des investisseurs étrangers et où le développement immobilier est encore stagnant. La tenue du prochain congrès annuel à Valence donne à notre commission l'opportunité de réorienter notre travail scientifique et d'ajouter l'étiquette « opérations » et l'étiquette « transfrontalier » à une commission qui a réalisé un travail très nourri autour de la construction et la relation de l'individu et la construction en tant qu'art. Ce thème est certainement ample mais, plutôt que de l'aborder sous tous les angles, nous nous proposons de le faire à petites doses pour permettre de favoriser l'échange de conseils, notamment en ce qui concerne les aspects qu'un investisseur doit prendre en considération et les restrictions et limitations qu'il rencontre quand il essaie d'entreprendre un investissement « international » en immeubles ou infrastructures.

SPONSOR
DE LA SESSION

OLLEROS
ABOGADOS





SAMEDI 31 OCTOBRE 2015 ● 10h00 -13h30

PRÉSIDENTS

Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI (*Elisabeth Zakharia Sioufi*)
Jdeidet El Metn, Liban

Miguel TORRES BLÁNQUEZ (*Torres, Martín y Zaragoza*)
Barcelone, Espagne

Urquiola DE PALACIO (*Palacio y Asociados, Abogados*)
Madrid, Espagne
Fred KAN (*Fred Kan & Co*) Hong Kong, Chine

Jean-Yves DUPEUX (*Lussan & Associés*) Paris, France

José Antonio PÉREZ BREVA (*JAP*) Barcelone, Espagne

ORATEURS

Antoine AKL (*Akl & Akl Law Firm*) Beyrouth, Liban
Régis BERGONZI (*Étude Bergonzi*) Monaco, Monaco
Carlos FATÁS MOSQUERA (*Aureo Abogados SLP*) Barcelone, Espagne
Georges JREIJ (*Ordre des Avocats de Beyrouth*) Beyrouth, Liban
Martin KAMAKO (*Cabinet Kamako*) Douala, Cameroun
Paulo LINS E SILVA (*Paulo Lins e Silva - Advogados e Consultores de Família*) Rio de Janeiro, Brésil
Carolina MARÍN PEDREÑO (*Dawson Cornell Solicitors*) Londres, Royaume-Uni
Jacqueline R. SCOTT (*Fortney Scott, LLC*) Washington, DC, États-Unis
Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI (*Elisabeth Zakharia Sioufi*) Jdeidet El Metn, Liban

Hernán ANDRADA (*Basílico, Santurio & Andrada*) Buenos Aires, Argentine
Philip J. BOTHA (*Philip J. Botha Attorneys*) Johannesburg, Afrique du Sud
Mustafa Hakan ÇINAR (*Çinar & Çinar Law Office*) Ankara, Turquie
Catherine J. COTSAKI (*Hellenic Union of Mediators*) Athènes, Grèce
Arnaud DE CORBIÈRE (*Nexo Association d'Avocats*) Paris, France
Txaber FERNÁNDEZ BELDARRAÍN (*Asecoex*) Bilbao, Espagne
Motoyasu HIROSE (*Uryu & Itoga*) Tokyo, Japon
Laurence KIFFER (*Teynier Pic*) Paris, France
Julie LESSARD (*BCF LLP*) Montréal, Canada
Eduardo Lorenzetti MARQUES (*Campedelli e Marques Advogados Associados*) Sao Paulo, Brésil
Henrik NILSSON (*Advokatfirman Allians*) Stockholm, Suède
Pedro PAIS DE ALMEIDA (*Abreu Advogados*) Lisbonne, Portugal
Niren PATEL (*Khaitan & Co*) Mumbai, Inde
Mohammed RACHIDI (*Cabinet de Me Rachidi*) Casablanca, Maroc
Mansur POUR RAFSENDJANI (*Noerr LLP*) Munich, Allemagne
Olufemi SUNMONU (*Femi Sunmonu & Associates Qais Conrad Laureate*) Lagos, Nigeria
Fernando TONIM (*Fernando Tonim Associates*) Maputo, Mozambique
Philip ZHANG (*Zhong Lun Law Firm*) Pékin, Chine

Virginie BENSOUSSAN-BRULÉ (*Alain Bensoussan Avocats*) Paris, France
Thierry BONTINCK (*Dal & Veldekens*) Bruxelles, Belgique
Thomas JULIN (*Hunton & Williams LLP*) Miami, FL, États-Unis
Emmanuel PIERRAT (*Cabinet Pierrat*) Paris, France

Isabel CALERO (*Mango Legal Department*) Barcelone, Espagne
Laura CONDUIT (*Farrer & Co LLP*) Londres, Royaume-Uni
Erwin HANSLIK (*Taylorwessing e/n/w/c Advokáti V.O.S.*) Prague, Rép. Tchèque
Sandra L. JACOBUS (*Ganfer & Shore LLP*) New York, NY, États-Unis
Steffen KIRCHER (*Menold Bezler Rechtsanwälte Partnerschaft mbB*) Stuttgart, Allemagne
Stéphane KONKOLY (*Burckhardt*) Bâle, Suisse
Carlo MASTELLONE (*Studio Legale Mastellone*) Florence, Italie
José Vicente MOROTE (*Olleros Abogados*) Madrid, Espagne
José Antonio PÉREZ BREVA (*JAP*) Barcelone, Espagne
Steven J. SHORE (*Ganfer & Shore LLP*) New York, NY, États-Unis

SAMEDI 31 OCTOBRE 2015



Inscrivez-vous en ligne sur www.uianet.org

Valence 2015

SAMEDI 31 OCTOBRE 2015 ● 10h00 -13h30

SESSION	THÈME
Forum des Avocats Hispanophones ● Sala 5	La profession d'avocat en mouvement : la profession d'avocat dans une autre juridiction Les aspects juridiques de l'organisation d'événements sportifs
Droit Fiscal ● Sala 6	Les impôts dans le monde du sport professionnel Les impôts pour les professionnels du sport, l'imposition des clubs professionnels et des événements internationaux du sport - allant du droit à l'image des héros sportifs à la législation spécifique concernant les Jeux Olympiques.
Médiation et Prévention des Conflits ● Sala 7	La médiation racontée par les experts - Ce qui marche, ce qui ne marche pas, et pourquoi ? <ul style="list-style-type: none">● Les idées reçues et les obstacles à la médiation commerciale - Point de vue d'un avocat et médiateur expert.● Apprendre par l'expérience : histoires de médiation commerciale - Ce qui a marché, ce qui a échoué, et pourquoi ?● Construire l'avenir de la médiation commerciale au travers d'initiatives internationales : actualités et tendances dans le monde de la médiation.

SAMEDI 31 OCTOBRE 2015 ● 15h00 -18h30

SESSION	THÈME
Droit et Pratique du Contentieux ● Auditorium 3A + 3B	Le contentieux à l'ère d'Internet Un comité de praticiens du contentieux, de juges et de consultants discutera l'évolution des stratégies procédurales à l'ère d'Internet. La discussion portera sur l'utilisation des réseaux sociaux dans la procédure, sur la protection des données sur Internet, sur la communication électronique avec les tribunaux et enfin sur l'usage des formulaires électroniques et des questions éthiques qui en découlent.





SAMEDI 31 OCTOBRE 2015 ● 10h00 -13h30

PRÉSIDENTS

Jorge MARTÍ MORENO (*Uría Menéndez*) Valence, Espagne

Clayton CARTWRIGHT (*The Cartwright Law Firm LLC*) Columbus, OH, États-Unis

Alexander PUPETER (*P+P Pöllath + Partners*) Munich, Allemagne

Jorge VERISSIMO (*PA&A Sociedade e Advogados*)
Lisbonne, Portugal

ORATEURS

Ignacio CORBERA DALE (*Garrigues*) Londres, Royaume Uni
Juan Antonio CREMADES (*J.A. Cremades y Asociados*) Madrid, Espagne
Juan de Dios CRESPO PÉREZ (*Bufete Ruiz, Huerta & Crespo*) Valence, Espagne
Francisco FITA TORTOSA (*Gómez-Acebo & Pombo Abogados S.L.*) Valence, Espagne
Ángel M. JUNQUERA SEPÚLVEDA (*Junquera y Forcada S.C.*) Mexico, Mexique
José Antônio MIGUEL NETO (*Miguel Neto Advogados*) Sao Paulo, Brésil
Francisco Luis SOLER CABALLERO (*Garrigues*) Valence, Espagne
Elizabeth TORRECILLAS POWER (*Uría Menéndez*) Valence, Espagne

Vito D'AMBRA (*D'Ambr e Associati Studio Legale Tributario*) Milan, Italie
Ergun Benan ARSEVEN (*Moruglu Arseven*) Istanbul, Turquie
Jean-Jacques BATAILLON (*Bataillon & Associés Avocats*) Paris, France
Kevin DINGLI (*Dingli & Dingli*) La Valette, Malte
Peter FEYL (*Schönherr Rechtsanwälte GmbH*) Vienne, Autriche
Beatriz GARCÍA (*García & Bodig*) Luxembourg, Luxembourg
Alan JESSUP (*Piper Alderman Lawyers*) Sydney, Australie
Daniel U. LEHMANN (*Bär & Karrer AG*) Zurich, Suisse
Agustina LOINAZ (*ALS Abogados*) Montevideo, Uruguay
Tiago MARREIROS MOREIRA (*Vieira de Almeida & Associados - Sociedade de Advogados, RL*)
Lisbonne, Portugal
Marylin MCKEEVER (*Berwin Leighton Paisner LLP*) Londres, Royaume-Uni
Jorge PECOURT (*Cuatrecasas, Gonçalves Pereira, S.L.P.*) Barcelone, Espagne
Alexander PUPETER (*P+P Pöllath + Partners*) Munich, Allemagne
Michiel SCHUL (*Loyens & Loeff*) Amsterdam, Pays-Bas
Russell P. TROCANO (*Law Offices of Russell P. Trocano & Associates*) Ridgewood, NJ, États-Unis
Carola VAN DEN BRUINHORST (*Loyens & Loeff*) Hong Kong, Chine

Marie-Anne BASTIN (*DS Avocats*) Bruxelles, Belgique
Helena DE BACKER (*Koan Lorenz*) Bruxelles, Belgique
Georges FEGHALI (*Cabinet Feghali*) Beyrouth, Liban
Thomas GAULTIER (*Abreu Advogados*) Lisbonne, Portugal
Clifford J. HENDEL (*Araoz & Rueda Abogados, S.L.P.*) Madrid, Espagne
Fernando TONIM (*Fernando Tonim Associates*) Maputo, Mozambique

SAMEDI 31 OCTOBRE 2015 ● 15h00 -18h30

PRÉSIDENTS

Robert J. CALDWELL (*Kolesar and Leatham*)
Las Vegas, NV, États-Unis

ORATEURS

Louis F. BURKE (*Louis F. Burke PC*) New York, NY, États-Unis
Ginger BUSBY (*Burr & Forman LLP*) Birmingham, AL, États-Unis
Ana COLORADO ARROYO (*Roca Junyent S.L.P.*) Barcelone, Espagne
Paul CONVERY (*Mason Hayes & Curran*) Dublin, Irlande
Daniele DE BENEDETTI (*D&M Legal*) Turin, Italie
Fernando DE LA MATA (*Baker & McKenzie*) Barcelone, Espagne
Bernice DONALD (*Corte de Apelación del Sexto Circuito de los EE.UU.*) Memphis, TN, États-Unis
Amy HARVEY (*Peters & Peters Solicitors LLP*) Londres, Royaume-Uni
Mark C. HILGARD (*Mayer Brown LLP*) Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Paul JEPSEN (*Decision Quest*) Minneapolis, MN, États-Unis
Sanjeev KAPOOR (*Khaitan & Co LLP*) New Delhi, Inde
Jim ROBINSON (*Best Hooper Lawyers*) Melbourne, Australie
Marygrace SCHAEFFER (*Decision Quest*) Minneapolis, MN, États-Unis
Steven J. SHORE (*Ganfer & Shore, LLP*) New York, NY, États-Unis
Herta WEISSER (*Weisser Legal*) Dresde, Allemagne



Valence 2015

SAMEDI 31 OCTOBRE 2015 • 15h00 -18h30

SESSION	THÈME
Investissements Étrangers (journée entière) ● Sala 1	Contrôle de changes dans les transferts monétaires internationaux Cette session sera la suite de la session du congrès de Florence où le dernier point du thème « Est-ce que mon pays est attractif pour l'investissement étranger ? » était la libéralisation du contrôle des changes. Nous étudierons les difficultés qui se posent pour les transferts monétaires d'un pays à un autre, dans le but de payer une facture, acheter une propriété ou faire un investissement. Nous regarderons les réglementations du contrôle de changes dans les différents continents du globe.
Droit de l'Art ● Sala 2	Faux et contrefaçons : le dilemme de l'authenticité Cette séance sera consacrée à l'analyse des problèmes majeurs posés par l'authenticité, l'attribution erronée ou la titularité induite d'œuvres d'art. Comment distinguer l'authentique du faux ? Qui est en droit de déterminer l'authenticité ? Quel est le rôle de l'artiste et de la fondation ? Faut-il aborder différemment les questions d'authenticité pour les maîtres classiques et pour l'art moderne/contemporain ?
Monde des Affaires et Droits de l'Homme ● Sala 3	Droits de l'homme et contrôle des chaînes de sous-traitance
Droit de la Faillite ● Sala 4	La faillite internationale Analyse en droit comparé des procédures d'insolvabilité internationales, à travers la vision et les expériences d'une équipe d'avocats de différentes juridictions du monde.
Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique ● Sala 5	Comment se préparer au règlement général de l'UE sur la protection des données Ce règlement, pièce maîtresse de la réforme de la protection des données dans l'UE, vise à exercer un impact significatif et de grande ampleur sur les entreprises dans le contexte d'une économie de plus en plus axée sur les données. Cette séance a pour objectif de déterminer les principaux défis et avantages liés au règlement et les changements que les entreprises devront mettre en place avant l'entrée en vigueur du règlement pour éviter de lourdes sanctions financières et des atteintes à leur réputation en cas d'infraction. La session propose une approche juridique et pratique concernant l'évolution principale des réglementations existantes, afin d'aider les entreprises et les avocats à mieux les comprendre.





SAMEDI 31 OCTOBRE 2015 ● 15h00 -18h30

PRÉSIDENTS

Miguel TORRES BLÁNQUEZ (*Torres, Martín y Zaragoza*)
Barcelone, Espagne

ORATEURS

Hernán ANDRADA (*Basilico, Santurio & Andrada*) Buenos Aires, Argentine
Philip J. BOTHA (*Philip J. Botha Attorneys*) Johannesburg, Afrique du Sud
Mustafa Hakan ÇINAR (*Çinar & Çinar Law Office*) Ankara, Turquie
Catherine J. COTSAKI (*Hellenic Union of Mediators*) Athènes, Grèce
Arnaud DE CORBIÈRE (*Nexo Association d'Avocats*) Paris, France
Txaber FERNÁNDEZ BELDARRAÍN (*Asecoex*) Bilbao, Espagne
Motoyasu HIROSE (*Uryu & Itoga*) Tokyo, Japon
Laurence KIFFER (*Teynier Pic*) Paris, France
Julie LESSARD (*BCF LLP*) Montréal, Canada
Eduardo Lorenzetti MARQUES (*Campedelli e Marques Advogados Associados*) Sao Paulo, Brésil
Henrik NILSSON (*Advokatfirman Allians*) Stockholm, Suède
Pedro PAIS DE ALMEIDA (*Abreu Advogados*) Lisbonne, Portugal
Niren PATEL (*Khaitan & Co*) Mumbai, Inde
Mohammed RACHIDI (*Cabinet de Me Rachidi*) Casablanca, Maroc
Mansur POUR RAFSENDJANI (*Noerr LLP*) Munich, Allemagne
Olufemi SUNMONU (*Femi Sunmonu & Associates Qais Conrad Laureate*) Lagos, Nigeria
Fernando TONIM (*Fernando Tonim Associates*) Maputo, Mozambique
Philip ZHANG (*Zhong Lun Law Firm*) Pékin, Chine

Giuseppe CALABI (*CBM & Partners Studio Legale*) Milan, Italie

Lisette AGUILAR (*Sotheby's*) Londres, Royaume-Uni
Giuseppe CALABI (*CBM & Partners Studio Legale*) Milan, Italie
Jack FLAM (*Dedalus Foundation*) New York, NY, États-Unis
Sharon FLESCHER (*IFAR*) New York, NY, États-Unis
Mariacarla GIORGETTI (*Studio Avv. Prof. Mariacarla Giorgetti*) Milan, Italie
Corinne HERSHKOVITZ (*Borghese Associés*) Paris, France
Isabella KLEINJUNG (*Fundació Gala-Salvador Dalí*) Figueras, Espagne
Gregor KLEINKNECHT (*Hunters*) Londres, Royaume-Uni
Lluís PEÑUELAS (*Fundació Gala-Salvador Dalí*) Figueras, Espagne
Jorge A. SANCHEZ CORDERO (*Notaria Pública 153*) Mexico, Mexique
Howard N. SPIEGLER (*Herrick, Feinstein LLP*) New York, NY, États-Unis
Gert-Jan VAN DEN BERGH (*Bergh Stoop & Sanders Advocaten*) Amsterdam, Pays-Bas
Anna VILADAS (*Roca Junyent S.L.P*) Barcelone, Espagne
Jutta VON FALKENHAUSEN (*Jutta Freifrau Von Falkenhausen*) Berlin, Allemagne
Claudia VON SELLE (*Zschunke Avocats /Rechtsanwälte*) Berlin, Allemagne

Julie VALLAT (*Total S.A.*) Courbevoie, France

Gagnant du Prix International Jacques Leroy

Ángel María BALLESTEROS BARROS (*Concordia Abogados S.L.P.*)
Séville, Espagne

Rubén ACOSTA GONZÁLEZ (*Acosta & Asociados*) Guadalajara, Mexique
Maria Cristina CRETI (*Studio Legale Avv. M.C. Creti*) Milan, Italie
Daniela HORVITZ LENNON (*Horvitz & Horvitz Abogados*) Santiago, Chili
Thierry MONTÉLAN (*UGGC Avocats*) Paris, France
José PAJARES ECHEVERRÍA (*Pajares & Asociados Abogados, S.L.*) Saragosse, Espagne
Lydia PICOTEIRO BETTENCOURT (*Picoteiro Bettencourt Avocats*) Paris, France

Marc GALLARDO MESEGUER (*Lexing Spain*)
Barcelone, Espagne

Alain BENSOUSSAN (*Alain Bensoussan Avocats*) Paris, France
Jérémy BENSOUSSAN (*Alain Bensoussan Avocats*) Paris, France
Virginie BENSOUSSAN-BRULÉ (*Alain Bensoussan Avocats*) Paris, France
Sébastien FANTI (*Lexing Switzerland*) Sion, Suisse
Marc GALLARDO MESEGUER (*Lexing Spain*) Barcelone, Espagne
Alain GROSJEAN (*Bonn & Schmitt*) Luxembourg, Luxembourg
Jean-François HENROTTE (*Philippe & Partners*) Liège, Belgique
Carlo PILTZ (*JB Rechtsanwálte*) Berlin, Allemagne
Rosemarie RING (*Munger, Tolles & Olson LLP*) San Francisco, CA, États-Unis
Víctor ROSELLÓ MALLOL (*Esfera Legal Avocats, SLP*) Barcelone, Espagne
Elisabeth THOLE (*Van Doorne*) Amsterdam, Pays-Bas

SAMEDI 31 OCTOBRE 2015



Inscrivez-vous en ligne sur www.uianet.org

Valence 2015

INFORMATIONS PAYS

Formalités d'entrée

Pour un séjour de moins de 3 mois, aucun visa n'est obligatoire pour entrer en Espagne pour les ressortissants de l'Union européenne et de Suisse. Vous devez néanmoins être obligatoirement en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne ou de Suisse, veuillez consulter le site du Ministère des Affaires étrangères espagnol pour vérifier si votre pays figure sur la liste des pays exemptés de visa d'entrée en Espagne ou si vous devez, le cas échéant, obtenir un visa auprès des ambassades ou des consulats espagnols de votre pays de résidence :

<http://www.exteriores.gob.es/Portal/es/ServiciosAlCiudadano/InformacionParaExtranjeros/Documents/listapaisesvisado.pdf>



Transport

Plusieurs compagnies aériennes desservent l'aéroport de Valence-Manises par des vols directs.

Vous pourrez bénéficier de tarifs attractifs en réservant votre vol pour Valence directement sur Internet le plus tôt possible.

Pour les groupes de plus de 10 personnes, vous pouvez contacter notre agence **DESTINATION PLUS** pour organiser votre transport aérien :

DESTINATION PLUS
58 rue Saint Lambert - 75015 Paris - France
Tél. : +33 1 56 08 37 37 - Fax : +33 1 56 08 37 38
Email : congres-uia@destinationplus.fr
Site Web : www.destinationplus-uia.com

Des trains à grande vitesse relient Valence à Madrid à une fréquence de 17 trains par jour et une durée de trajet d'environ 1 heure 30. Les trains Alaris et Euromed (longue distance) relient Valence aux principales autres villes espagnoles.

Hébergement

Les hôtels sélectionnés par l'agence DESTINATION PLUS sont présentés pages 46 et 47.

Vous pouvez effectuer votre réservation en ligne sur : www.destinationplus-uia.com

Se déplacer

L'UIA ne prévoit pas de service de transfert depuis l'aéroport et la gare.

L'aéroport de Valence est situé à 8 kilomètres du Palacio de Congresos. Il faut compter environ 10 minutes de transfert en taxi en fonction du trafic.

La gare Joaquín Sorolla est située en centre-ville de Valence à environ 20 minutes en taxi du Palacio de Congresos.

Valence possède également un bon réseau de transports urbains : il existe 9 lignes de métro et de nombreuses lignes de bus.

Programmes pré et post-congrès / Activités accompagnants

L'agence DESTINATION PLUS vous propose des programmes pré et post-congrès qui vous permettront de partir à la découverte de Madrid et ses environs ou de l'Andalousie. Vous pourrez également découvrir Valence et ses alentours pendant le congrès. Vous trouverez le détail des pré et post-congrès et des activités pour les accompagnants de la **page 42 à 45** du programme. Pour effectuer votre réservation, veuillez remplir le formulaire **DESTINATION PLUS ci-joint, ou réservez en ligne sur : www.destinationplus-uia.com**

Tenues vestimentaires

Étant donné le climat d'octobre / novembre en Espagne, il est recommandé de porter des vêtements de mi-saison.

Tenues pour les différentes activités sociales :

- Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue : tenue de ville
- Soirée informelle : tenue décontractée
- Soirée de gala : tenue de soirée
- Excursion générale : tenue décontractée

À SAVOIR

Attention, le dimanche 1^{er} novembre, jour de la Toussaint, est une fête religieuse très importante en Espagne, où des messes auront lieu dans de nombreux sites religieux qui seront par conséquent fermés au public.





Les secrets de VALENCE

Saviez-vous

que le premier ouvrage imprimé en Espagne a été édité à Valence en 1474 et en valencien ? Il s'intitule *Obres o trobes en lahors de la Verge Maria*.

Saviez-vous

que Valence a été la capitale d'un grand royaume pendant plus de quatre siècles ?

Fondé par Jacques I^{er} le Conquérant en 1238, le royaume de Valence a subsisté jusqu'en 1707.



Saviez-vous

que Valence compte des bâtiments classés au patrimoine mondial ? L'exemple le plus frappant est la *Lonja de la Seda* (Halle de La Soie).



Saviez-vous

que Valence abrite l'un des plus anciens tribunaux du monde ? Il s'agit du *Tribunal de las Aguas de Valencia* (Tribunal des Eaux de Valence), dont l'origine remonte à l'époque musulmane, VIII - XIII siècles. Il se tient encore tous les jeudis à midi devant la Porte des Apôtres de la cathédrale de Valence.



Saviez-vous

qu'un autoportrait de Velázquez est exposé au Musée des Beaux-Arts de Valence ? Il a été peint autour de 1640 et, avec l'autoportrait contenu dans *Les Ménines*, c'est le seul qui subsiste.



Saviez-vous que le plus grand aquarium d'Europe se trouve à Valence ? Il s'agit de *L'Oceanogràfic*, situé au cœur de la *Ciudad de las Artes y las Ciencias*.

Saviez-vous que la cathédrale de Valence est construite sur une ancienne mosquée ? Cette mosquée fut elle-même construite sur l'ancienne cathédrale wisigothique. **Saviez-vous** que Valence est l'une des villes espagnoles qui compte le plus grand nombre d'églises par habitant ? **Saviez-vous** que l'une des coupes supposées être le Saint Graal se trouve dans la Cathédrale de Valence ? Le roi Alphonse V l'aurait transférée à Valence en 1424.

Remerciements à Jorge MARTÍ MORENO



Valence 2015

ACTIVITÉS SOCIALES

Tous les participants sont priés de mentionner dans le formulaire d'inscription les activités auxquelles ils souhaitent prendre part, qu'elles soient incluses ou non dans les frais d'inscription au congrès.

Pour les activités qui ne sont pas comprises dans les frais d'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte tant que le paiement intégral n'aura pas été reçu.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE ET COCKTAIL DE BIENVENUE

MERCREDI 28 OCTOBRE

18h30 - 22h00 : Palacio de Congressos

La cérémonie d'ouverture du congrès se déroulera au Palacio de Congressos sous la présidence d'honneur de Sa Majesté le Roi Felipe VI.

Dans la pure tradition de l'UIA, plusieurs personnalités se succèderont pour accueillir les participants au congrès et leur souhaiter de fructueux travaux. Le Ministre de la Justice espagnol a également été invité.

La cérémonie sera suivie d'un cocktail de bienvenue au Palacio de Congressos, où vous retrouverez vos confrères et amis.

SOIRÉE INFORMELLE

JEUDI 29 OCTOBRE

20h00 : Ciudad de las Artes y las Ciencias - Hemisfèric



La soirée informelle avec cocktail dînatoire se déroulera à la Ciudad de las Artes y las Ciencias.

L'Hemisfèric fait partie de l'ensemble architectural de la Ciudad de las Artes y las Ciencias. Conçu par le valencien Santiago Calatrava en 1998, cet édifice spectaculaire a la forme d'un œil humain, symbolisant l'ouverture vers le monde.

SOIRÉE DE GALA

VENDREDI 30 OCTOBRE

20h30 : Centro del Carmen



Situé au cœur du barrio del Carmen dans le centre historique de Valence, cet ancien couvent construit en 1281 témoigne de plusieurs siècles d'architecture. Le Centro del Carmen est aujourd'hui un musée qui accueille des expositions temporaires.

Le dîner de gala se tiendra dans la salle Ferreres dont l'architecture rappelle celle du bâtiment qui abrite le Musée du Prado.

Prix du dîner de gala : 160 Euros par personne

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE ET COCKTAIL

SAMEDI 31 OCTOBRE

18h30 - 20h00 : Palacio de Congressos



La passation de la présidence de l'actuel Président Miguel A. Loinaz Ramos au Président désigné Jean-Jacques Uettwiller sera un moment fort de la cérémonie de clôture. Cette dernière se tiendra au Palacio de Congressos et permettra également de faire la synthèse des travaux scientifiques du congrès. C'est en outre lors de la cérémonie de clôture que seront remis le Prix Monique Raynaud-Contamine, attribué aux auteurs des meilleurs rapports du congrès et le Prix de la commission de l'année, récompensant le travail scientifique entrepris au cours de l'année passée.

Inscrivez-vous en ligne sur www.uianet.org

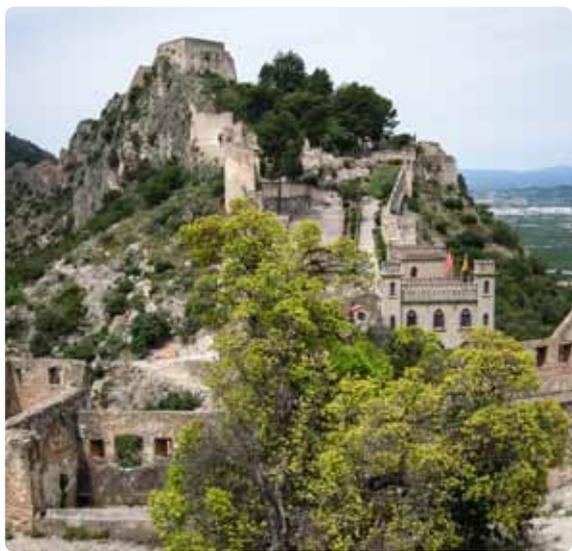




EXCURSION GÉNÉRALE

DIMANCHE 1^{ER} NOVEMBRE

9h00 - 17h00 : Játiva



Départ vers 9h00.

À 70 kilomètres de Valence, dans un paysage de vignes et de cyprès, deux hautes collines entourées de murailles annoncent Játiva. Dotée d'un riche patrimoine, la ville est dominée par une imposante Collégiale.

Visite du centre historique de la ville à pied avec votre guide : l'église Sant Francesc, la rue Montcada, la place Calixto III, l'hôpital classé monument national, ou encore la Collégiale basilique Sainte-Marie de Játiva, l'édifice principal de la ville. Puis, visite du Musée des Beaux-Arts situé dans la Casa de la Enseñanza (Maison de l'Enseignement), où vous découvrirez notamment des œuvres du peintre José de Ribera, originaire de Játiva. Vous emprunterez ensuite le train touristique depuis lequel vous admirerez de magnifiques paysages afin de vous rendre au château fort dominant la ville. Déclaré monument historique, il mêle architecture romaine, gothique et islamique.

Vers 14h00, déjeuner dans l'un des meilleurs établissements gastronomiques de la région, le restaurant Mont Sant, situé dans un environnement exceptionnel, au sein d'un jardin offrant une vue magnifique sur le village.



Le retour en bus s'effectuera en milieu d'après-midi.

Si vous souhaitez bénéficier d'un transfert à l'aéroport de Valence suite à l'excursion générale, merci de bien vouloir l'indiquer sur le formulaire d'inscription au congrès. Dans ce cas, veuillez prévoir un vol retour au plus tôt à 19h00.

Prix de l'excursion générale incluant le transport en autocar, les visites et le déjeuner : **110 Euros par personne.**

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées par ordre chronologique de réception.

ACTIVITÉS SPORTIVES

Pour les participants désireux d'assister intégralement aux séances de travail tout en profitant au maximum de leur séjour à Valence, des activités sportives gratuites sont prévues en début de matinée, à partir de 8h30.

- Jogging / Jeudi 29 octobre
- Jogging / Samedi 31 octobre

Venez participer au match organisé par l'UIA dans les infrastructures du club de football de Valence :

- Match de football / Jeudi 29 octobre. Départ 16h00. Vous serez de retour pour la soirée informelle de l'UIA.



Valence 2015

ACTIVITÉS POUR LES ACCOMPAGNANTS

Les réservations d'activités pour les accompagnants doivent se faire de préférence en même temps que celles de l'hébergement et des programmes pré et post congrès en renvoyant le bulletin d'inscription à DESTINATION PLUS ou en vous connectant sur le site www.destinationplus-uia.com.

Nous vous recommandons de réserver les activités pour les accompagnants à l'avance étant donné que certaines visites ont un nombre de places limité et qu'elles seront traitées par ordre chronologique de réception. Vous aurez tout de même la possibilité de vous inscrire sur place au Palacio de Congressos auprès de DESTINATION PLUS, sous réserve de disponibilité des activités souhaitées. Les paiements s'effectueront en Euros.

Les horaires définitifs de départ des activités pour les accompagnants figureront dans la brochure finale et seront affichés au bureau d'accueil DESTINATION PLUS et dans tous les hôtels du congrès.

Si le nombre de participants minimum n'était pas atteint, les activités pourraient être reportées ou annulées (dans ce cas, elles vous seraient alors remboursées).

En cas de non présentation le jour de l'activité, DESTINATION PLUS ne procédera à aucun remboursement (voir conditions d'annulation page 50).

Toutes les activités proposées décrites ci-dessous sont exclusivement réservées aux participants du congrès de l'UIA. La langue officielle pour toutes les activités est l'anglais. En fonction du nombre de participants et des langues parlées, des sous-groupes pourront éventuellement être constitués.

Le Palacio de Congressos sera le point de départ de toutes les excursions.

RALLYE-DÉCOUVERTE DE VALENCE

Prix : 75 € (Minimum de participants : 30)

Jeudi 29 octobre > 9h30 – 13h30

Il s'agit d'un tour d'orientation ludique de Valence à pied.

Vous serez répartis en équipes par langue (français, anglais, espagnol), munis d'un roadbook et d'une carte détaillée. Après un petit briefing de son accompagnateur, chaque équipe commencera le parcours et devra tout mettre en œuvre pour réussir à résoudre quelques énigmes et arriver aux différents lieux de la visite guidée.

Quelques surprises vous attendent !

EXCLUSIVITÉ UIA



RÉALISEZ UNE POTERIE À MANISES

Prix : 95 € (Minimum de participants : 15)

Jeudi 29 octobre > 14h30 – 18h30



La céramique est un art typique de Valence et est notamment très connue à Manises, une commune située à 10 km de Valence. Nous vous invitons à décorer votre poterie selon les traditions valenciennes. Vous aurez également l'opportunité de visiter le musée de la céramique où vous pourrez admirer un large éventail de pièces et où vous découvrirez l'évolution de cet art à travers le temps.

PASSEZ UNE JOURNÉE DANS UNE ORANGERAIE

ET DÉCOUVREZ LA FAMEUSE PORCELAINE LLADRÓ

Prix : 135 € Déjeuner et boissons inclus (Minimum de participants : 20)

Vendredi 30 octobre > 9h30 – 17h30

Départ en bus depuis le Palacio de Congressos.

Arrivée dans une magnifique demeure méditerranéenne.

Vous vous rendez dans le verger pour la cueillette des oranges, base des ingrédients du fameux cocktail appelé « Eau de Valence », que vous apprendrez à préparer. La dégustation de cet apéritif aux couleurs acidulées se fera au cœur même du domaine.

La journée se poursuivra autour d'un déjeuner à l'orangerie.

Après le déjeuner, un transfert est organisé pour découvrir la fameuse porcelaine Lladró.

Le retour en bus s'effectuera en milieu d'après-midi.





DÉCOUVREZ LE PARC NATIONAL ALBUFERA

Activité respectueuse de l'environnement

Prix : 65 € (Minimum de participants : 26)

Vendredi 30 octobre > 10h00 – 13h30

Samedi 31 octobre > 15h00 – 18h30

Le parc Albufera, où se trouve le plus grand lac d'Espagne, est situé à 11 kilomètres au sud de Valence. Cette immense étendue d'eau douce est séparée de la mer par des dunes de sable et des forêts de pins. Il s'agit d'un site d'un grand intérêt écologique qui accueille une variété impressionnante d'animaux. C'est un paradis pour les nombreuses espèces uniques d'oiseaux aquatiques qui viennent y hiverner. Ces riches eaux ont traditionnellement fait vivre les pêcheurs et les cultivateurs de riz et sont à l'origine d'une riche gastronomie. Vous découvrirez ce havre de paix lors d'une promenade et d'un tour sur le lac en barque de pêcheur traditionnelle.



PRÉPAREZ UNE PAELLA AVEC UN CHEF CUISINIER

Prix : 85 € Déjeuner et boissons inclus (Minimum de participants : 15)

Samedi 31 octobre > 10h00 – 14h00



Découvrez la cuisine valencienne dans toute sa diversité ! Après avoir fait vos achats au marché central de Valence accompagné de votre chef cuisinier, vous préparerez un menu valencien en 3 heures.

Vous apprendrez notamment à réaliser une paella que vous dégusterez ensuite en toute convivialité.

PRÉ SOIRÉE INFORMELLE / Nombre de places limité !

Prix : 70 €

VISITE ET CONCERT PRIVÉ À L'OPÉRA DE VALENCE

(Minimum de participants : 30 / Maximum de participants : 60)

Jedi 29 octobre > 18h00 – 19h30

EXCLUSIVITÉ UIA

Le majestueux Opéra de Valence fait partie de l'ensemble architectural de la *Ciudad de las Artes y las Ciencias*. Conçu par l'architecte valencien Santiago Calatrava, cet édifice de style futuriste a l'allure d'un grand bateau. L'UIA vous propose de visiter en exclusivité les salles ainsi que les coulisses de l'Opéra. Vous assisterez ensuite à un concert privé d'environ 30 minutes. Un moment exceptionnel à ne pas manquer !

De 19h30 à 20h00, laissez-vous surprendre par une promenade dans la *Ciudad de las Artes y las Ciencias* à l'architecture d'une beauté exceptionnelle et hors du commun. Votre soirée se poursuivra dans l'*Hemisfèric* pour la soirée informelle de l'UIA qui débutera à 20h00.



DÎNER-SPECTACLE FLAMENCO

Prix : 70 €

Une soirée décontractée 100% espagnole !

(Minimum de participants : 25 / Maximum de participants : 80)

Samedi 31 octobre > 20h30 – 0h30



Partagez un moment convivial et festif lors d'un dîner espagnol typique animé par un spectacle de Flamenco. L'occasion de vous retrouver en toute simplicité dans une ambiance 100% espagnole !



Inscrivez-vous en ligne sur www.uianet.org

Valence 2015

PRÉ CONGRÈS

LES TRÉSORS DE L'ANDALOUSIE

Du samedi 24 au mardi 27 octobre (4 jours / 3 nuits)

L'Andalousie est fascinante. Sa luminosité, ses couleurs et son mariage de civilisations sont l'identité même de cette terre chaleureuse.

Jour 1 : samedi 24 octobre > SÉVILLE



Arrivée à Séville par vos propres moyens

Rendez-vous à l'hôtel 4* de Séville vers 14h00.
Visite guidée des lieux typiques de Séville : Arènes de la Maestranza et Musée du Flamenco.
Dîner au restaurant El Cabildo à proximité de l'hôtel.
Nuit dans un hôtel 4* à Séville.

Jour 2 : dimanche 25 octobre > SÉVILLE - GRENADE

Petit-déjeuner à l'hôtel puis visite guidée du quartier Santa Cruz, de l'Alcazar et de la Cathédrale de Séville.
Déjeuner Tapas à la Hosteria del Laurel.

Après le déjeuner, départ en bus vers Grenade (250 kilomètres).
Arrivée à Grenade et installation dans les chambres.
Dîner au restaurant Paco Martín à proximité de l'hôtel.
Nuit dans un hôtel 4* à Grenade.

Jour 3 : lundi 26 octobre > GRENADE

Petit-déjeuner à l'hôtel puis visite guidée de l'Alhambra et du Generalife.
Déjeuner au restaurant du Parador.
Dans l'après-midi, visite guidée de la Cathédrale et de la Chapelle Royale.
Puis, temps libre pour shopping.
Dîner au restaurant Mirador de Morayma.
Nuit dans un hôtel 4* à Grenade.

Jour 4 : mardi 27 octobre > GRENADE - CORDOUE - VALENCE

Petit-déjeuner à l'hôtel puis libération des chambres.
Transfert en bus vers Cordoue (180 kilomètres).
Arrivée à Cordoue et visite guidée de la Mosquée-Cathédrale et du quartier juif.
Déjeuner au restaurant El Bandolero.
Continuation en bus vers l'aéroport de Séville pour un vol à destination de Valence.
Arrivée à Valence en fin de journée puis transfert à votre hôtel.



LES TRÉSORS DE L'ANDALOUSIE > Du samedi 24 au mardi 27 octobre

Minimum de participants : 20	Chambre double	Chambre individuelle
Prix forfaitaire par personne	1200 Euros	1330 Euros

Ces prix incluent : Le vol entre Séville et Valence*, les transferts prévus au programme, l'hébergement en chambre double ou/et individuelle en hôtel 4* à Séville avec petit-déjeuner (1 nuit) et à Grenade avec petit-déjeuner (2 nuits), les repas mentionnés au programme, les visites et entrées aux monuments, un guide anglophone du jour 1 au jour 4 et les taxes.

Ces prix n'incluent pas : Les vols internationaux, les repas non prévus au programme, les boissons, les frais de visa, les pourboires, les dépenses personnelles, les dépenses extraordinaires dérivant d'éléments dont l'agence ne peut être tenue responsable tels que : grèves, retards d'avion, mauvaises conditions météorologiques, etc., l'assurance assistance/rapatriement (obligatoire) et les assurances annulation/bagages (facultatifs).

* Le prix du billet d'avion Séville/Valence peut être sujet à modification au moment de la réservation.

Les prix ci-contre ont été établis sur la base de 20 participants minimum. DESTINATION PLUS se réserve le droit de revoir ses tarifs à la hausse ou d'annuler le pré-congrès à la date du 11 septembre dans le cas où ce nombre ne serait pas atteint. Si tel devait être le cas, DESTINATION PLUS vous rembourserait le montant du pré-congrès sauf frais liés à la modification des vols internationaux réservés par vos soins. En conséquence, nous vous conseillons de réserver des billets d'avion modifiables.

Source : Destination Plus





POST CONGRÈS

MADRID ET SES ENVIRONS

Du dimanche 1^{er} au mercredi 4 novembre (4 jours / 3 nuits)

Madrid, capitale de l'Espagne, est une ville cosmopolite associant des infrastructures modernes à un immense patrimoine historique, culturel et artistique.

Jour 1 : dimanche 1^{er} novembre > VALENCE - MADRID



Départ en train à grande vitesse en début de matinée pour Madrid. Arrivée après 1h30 de voyage et accueil par un guide anglophone. Après un tour panoramique de la ville en bus, vous visiterez l'une des plus grandes pinacothèques au monde : le Musée du Prado où vous admirerez des œuvres de grands maîtres tels que Velázquez, Goya et El Greco.

Dépôt des bagages à votre hôtel et transfert à pied pour le déjeuner au restaurant Méson 5 Jotas. En début d'après-midi, votre guide vous accompagnera dans le vieux Madrid, situé entre la Puerta del Sol et la Plaza de Oriente. Vous découvrirez, entre autres, le centre névralgique

de Madrid, la Plaza Mayor. Au cours de cette promenade, vous prendrez un verre au Mercado de San Miguel, bâtiment datant de 1916 à l'architecture originale.

En début de soirée, transfert en bus avec votre guide pour dîner au restaurant El Café de Oriente, idéalement situé en face du Palais Royal. Nuit dans un hôtel 4*.

Jour 2 : lundi 2 novembre > MADRID - TOLÈDE

Petit-déjeuner à l'hôtel puis départ avec votre guide pour Tolède, l'une des villes espagnoles classées au Patrimoine Mondial de l'Unesco, et symbole de la tolérance religieuse.

Vous visiterez l'église-musée Santa Maria la Blanca, la Synagogue del Tránsito et la Mosquée del Cristo de la Luz.

Déjeuner au restaurant le Méson del Cardinal, l'un des plus réputés de la ville.

Retour à Madrid en fin d'après-midi.

Le soir, transfert en bus avec votre guide pour un dîner et un spectacle de flamenco au Tablao Corral de la Moreira, le plus connu en Espagne et le plus ancien tablao au monde.

Nuit dans un hôtel 4*.

Jour 3 : mardi 3 novembre > MADRID - SÉGOVIE

Petit-déjeuner à l'hôtel puis départ avec votre guide pour Ségovie, située à 90 kilomètres de Madrid et dominant les terres castillanes.

Vous découvrirez la vieille ville et son aqueduc romain, inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco, ainsi que ses nombreuses églises romanes, sa cathédrale et son Alcazar.

Déjeuner dans un restaurant typique et légendaire à Ségovie, la Méson de Cándido.

Retour à Madrid en fin d'après-midi. Le soir, transfert à pied avec votre guide pour un dîner lyrique au restaurant La Capilla de la Bolsa.

Nuit dans un hôtel 4*.

Jour 4 : mercredi 4 novembre > MADRID

Petit-déjeuner à l'hôtel, puis libération des chambres (avant midi) et temps libre. Fin de nos services.



MADRID ET SES ENVIRONS > Du dimanche 1^{er} au mercredi 4 novembre

Minimum de participants : 20

Chambre double

Chambre individuelle

Prix forfaitaire par personne

1150 Euros

1300 Euros

Ces prix incluent : Le billet de train entre Valence et Madrid*, les transferts prévus au programme, l'hébergement en chambre double ou/et individuelle en hôtel 4* avec petit-déjeuner (3 nuits), les repas mentionnés au programme, les visites et entrées aux monuments, un guide anglophone du jour 1 au jour 4 jusqu'à midi et les taxes.

Ces prix n'incluent pas : Les vols internationaux depuis Madrid, les repas non prévus au programme, les boissons, les frais de visa, les pourboires, les dépenses personnelles, les dépenses extraordinaires dérivant d'éléments dont l'agence ne peut être tenue responsable tels que : grèves, retards de train ou d'avion, mauvaises conditions météorologiques, etc., l'assurance assistance/rapatriement (obligatoire) et les assurances annulation/bagages (facultatives).

* Le prix du billet de train Valence/Madrid peut être sujet à modification au moment de la réservation.

Les prix ci-contre ont été établis sur la base de 20 participants minimum. DESTINATION PLUS se réserve le droit de revoir ses tarifs à la hausse ou d'annuler le post-congrès à la date du 11 septembre dans le cas où ce nombre ne serait pas atteint. Si tel devait être le cas, DESTINATION PLUS vous rembourserait le montant du post-congrès sauf frais liés à la modification des vols internationaux réservés par vos soins. En conséquence, nous vous conseillons de réserver des billets d'avion modifiables.

Source : Destination Plus



Inscrivez-vous en ligne sur www.uianet.org

Valence 2015

HÉBERGEMENT

Tous les hôtels du congrès sélectionnés par l'UIA sont situés soit à proximité du Palacio de Congresos soit dans le centre-ville de Valence. Des navettes entre le centre-ville et le Palacio de Congresos seront disponibles les 29, 30 et 31 octobre. Les horaires seront communiqués dans le programme final.

Les tarifs que nous vous proposons sont des tarifs spécialement négociés pour le congrès de l'UIA. Le détail des prix est indiqué dans le formulaire d'inscription. Compte tenu du nombre limité de chambres et du fait que les tarifs préférentiels ne peuvent être garantis au-delà du nombre de chambres réservées pour l'UIA, nous vous conseillons vivement de faire vos réservations dès que possible auprès de notre partenaire DESTINATION PLUS.

Vous pouvez réserver en ligne sur le site : www.destinationplus-uia.com

Pour localiser les hôtels, reportez-vous à la page 51.

HÔTEL MELIÁ VALENCIA 4*



À partir de : 145 €



Établissement moderne qui se trouve dans l'un des quartiers les plus émergents de Valence, en face du Palacio de Congresos.

Il dispose de 303 chambres spacieuses, lumineuses et confortables au style contemporain, toutes totalement rénovées.



Situation : Idéalement situé à 100 mètres du Palacio de Congresos, soit 2 minutes à pied et à 400 mètres de la station de métro Beniferri.

Services de l'hôtel : Restaurant, bar, parking privé souterrain, spa, centre de fitness.

NOTRE AVIS

Nous avons aimé l'accueil chaleureux de cet hôtel et ses chambres modernes. Idéal pour les congressistes souhaitant être très proches du Palacio de Congresos.

HÔTEL WESTIN 5*

À partir de : 205 €

Il est l'un des plus impressionnants immeubles « modernistes » de Valence et offre un intérieur organisé autour d'un patio central luxuriant et fleuri au sein d'un environnement à la fois reposant et stimulant.

Cet hôtel exclusif compte 135 chambres de style Art déco dans des tons doux et pâles.

Situation : Situé à 5 km du Palacio de Congresos, soit 10 minutes en taxi (environ 10 €) et à 600 mètres de la station de métro Alameda.

Services de l'hôtel* : Restaurants, bar, parking, spa, centre de fitness, club, piscine intérieure.

* Connexion Wi-Fi payante dans les chambres (19 € par jour)



NOTRE AVIS

Nous avons aimé les chambres spacieuses et lumineuses à la décoration élégante et raffinée. Sa terrasse extérieure est très agréable. Idéal pour les congressistes souhaitant séjourner près du centre historique de la ville et non loin de la zone commerçante.





HÉBERGEMENT

HÔTEL AC COLÓN BY MARRIOTT 4*



À partir de : 95 €

L'hôtel AC Colón est situé en plein cœur de la ville, dans le quartier des boutiques et des finances. Etablissement moderne et élégant, des œuvres d'artistes locaux sont exposées en permanence dans l'établissement.

Situation : Situé à 4 km du Palacio de Congressos, soit 10 minutes en taxi (environ 10 €) et à 350 mètres de la station de métro Xàtiva.

Services de l'hôtel : Restaurant, bar, terrasse, fitness center.

NOTRE AVIS

Nous avons aimé la modernité des chambres et la décoration contemporaine. Idéal pour les congressistes souhaitant séjourner en centre-ville et profiter de la zone commerçante.

HÔTEL SERCOTEL SOROLLA PALACE 4*

Hôtel accueillant et confortable, présentant une décoration moderne et claire. Celui-ci dispose de 271 chambres totalement équipées.

Situation : Idéalement situé à 50 mètres du Palacio de Congressos, soit 1 minute à pied et à 700 mètres de la station de métro Beniferri.

Services de l'hôtel : Restaurant, bar, parking, centre de bien-être, centre de fitness, piscine extérieure couverte et piscine intérieure, accès handicapé.



À partir de : 115 €

NOTRE AVIS

Nous avons aimé les chambres sobres et lumineuses.



SH INGLÉS BOUTIQUE HÔTEL 3*



À partir de : 85 €

NOTRE AVIS

Nous avons aimé son style ancien et ses chambres spacieuses. Idéal pour les congressistes souhaitant séjourner en centre-ville et profiter de la zone commerçante à un prix intéressant.



Cet hôtel élégant occupe un impressionnant palais du XVIII^e siècle au cœur de Valence.

Il allie une façade historique caractéristique à un intérieur classique, orné de bois et de marbre. Il dispose de 63 chambres au style continental.

Situation : Situé à 5 km du Palacio de Congressos, soit 10 minutes en taxi (environ 10 €) et à 550 mètres de la station de métro Colón.

Services de l'hôtel : Restaurant, bar, terrasse.

CONFORTEL VALENCIA 3*



À partir de : 60 €

Hôtel récent idéalement situé près du Palacio de Congressos. Les 165 chambres, entièrement redécorées en août 2014, sont lumineuses et confortables.

Situation : Situé à 600 mètres du Palacio de Congressos, soit 5 minutes à pied et à 300 mètres de la station de métro Beniferri.

Services de l'hôtel : Restaurant, bar, terrasse.



NOTRE AVIS

D'un confort simple, nous avons aimé la décoration épurée des chambres. Idéal pour les congressistes souhaitant être proches du Palacio de Congressos tout en bénéficiant d'un très bon rapport qualité/prix.



Valence 2015

INFORMATIONS INSCRIPTION

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE OU COMPLÉTEZ UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION PAR CONGRESSISTE.

Votre inscription ne pourra être confirmée qu'après réception du paiement intégral des frais d'inscription.

INSCRIPTION INDIVIDUELLE CONGRESSISTE	TARIFS INSCRIPTION		
	Jusqu'au 31 juillet 2015	Du 1 ^{er} août au 30 septembre 2015	À partir du 1 ^{er} octobre 2015
MEMBRE UIA			
Standard (catégories 1 et 2 selon liste UIA)*	1 450 €	1 700 €	1 900 €
Jeune avocat (< 35 ans)** (catégories 1 et 2 selon liste UIA)*	950 €	1 100 €	1 300 €
Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)*	700 €	850 €	1 050 €
Jeune avocat (< 35 ans)** Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)*	550 €	650 €	850 €
Inscription journalière (valable pour une seule journée)		500 €	
NON MEMBRE			
Standard (catégories 1 et 2 selon liste UIA)*	1 800 €	2 100 €	2 300 €
Jeune avocat (< 35 ans)** (catégories 1 et 2 selon liste UIA)*	1 200 €	1 400 €	1 600 €
Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)*	900 €	1 100 €	1 250 €
Jeune avocat (< 35 ans)** Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)*	700 €	850 €	1 050 €
Inscription journalière (valable pour une seule journée)		600 €	
TARIFS SPÉCIAUX (sur justificatif)			
Professeur de droit à temps plein, juge et avocat d'État***		850 €	
Étudiant en droit**** (accès aux sessions de travail uniquement)		225 €	
INSCRIPTION ACCOMPAGNANT*****			
Accompagnant adulte		500 €	
Jeune accompagnant (de 8 à 18 ans)		250 €	

(*) La liste est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org, section « devenir membre ».

(**) Cette inscription est uniquement réservée aux avocats de moins de 35 ans.

(***) Cette inscription est uniquement réservée aux juges, aux avocats d'État et aux professeurs de droit.

(****) L'inscription étudiant ne donne pas accès aux activités sociales (déjeuners et activités prévues en soirée)

(*****) L'inscription accompagnant ne donne pas accès aux sessions de travail.

Comment s'inscrire ?

Inscriptions en ligne : section congrès du site de l'UIA : www.uianet.org

Inscriptions papier : merci de compléter le formulaire d'inscription ci-joint en écrivant vos nom et prénom en majuscules. Merci de renvoyer ce formulaire dûment complété et signé, par courrier, fax ou email à :



UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

25 rue du Jour - 75001 Paris - France

Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77

Email : uiacentre@uianet.org

Chaque demande d'inscription reçue avec paiement intégral des frais d'inscription fera l'objet d'une confirmation par email de l'UIA. Si vous ne recevez pas notre email dans un délai de 7 jours, veuillez nous contacter pour le suivi de votre inscription.

Aucune personne exerçant la profession d'avocat ne peut être inscrite au congrès comme accompagnant. Les accompagnants ne peuvent pas assister aux sessions scientifiques.

Pour pouvoir participer aux activités sociales, les accompagnants doivent s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription correspondants. Ils reçoivent un badge spécial.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription pour les membres ou non membres de l'UIA incluent* :

- La cérémonie d'ouverture et le cocktail de bienvenue au Palacio de Congresos, le 28 octobre 2015
- La soirée informelle à la Ciudad de las Artes y las Ciencias, le 29 octobre 2015,
- La cérémonie de clôture et le cocktail de clôture au Palacio de Congresos, le 31 octobre 2015,
- Les réunions de travail (thèmes principaux, commissions et groupes de travail), sauf pour l'inscription accompagnant,
- Les déjeuners et pauses-cafés, les 29 et 30 et 31 octobre 2015, sauf pour l'inscription étudiant en droit,
- La mallette du congrès, sauf pour l'inscription accompagnant,
- L'accès à la zone d'exposition.

Tous les participants sont priés de mentionner dans le formulaire d'inscription les activités auxquelles ils souhaitent prendre part, qu'elles soient incluses ou non dans les frais d'inscription au congrès. Pour les activités qui ne sont pas incluses dans les frais d'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte tant que le paiement intégral de l'activité concernée n'aura pas été reçu.

* Prestations différentes dans le cas d'une inscription journalière, étudiant en droit ou accompagnant.





MODES DE PAIEMENT

Modes de paiement UIA

Inscription au congrès / Soirée de gala / Excursion générale

Les droits d'inscription au congrès, à la soirée de gala et à l'excursion générale, payables uniquement en Euros, doivent être réglés :

- 1 ■ Par chèque bancaire en Euros encaissable en France, à l'ordre de l'UIA et envoyé à : UIA (25 rue du Jour - 75001 Paris - France).
- 2 ■ Par carte de crédit (VISA ou MASTERCARD) en Euros uniquement.
- 3 ■ Par virement bancaire SWIFT, en précisant sur l'ordre de virement la mention "sans frais pour le destinataire" en faveur de l'Union Internationale des Avocats et en indiquant vos nom et prénom ainsi que la mention "59^e congrès Valence".

Titulaire du compte :
Union Internationale des Avocats
Société Générale - 91 avenue des Champs Elysées
75116 Paris - France
BIC/SWIFT : SOGE FRPPXXX
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

Modes de paiement Destination Plus

Hébergement / Activités accompagnants / Programmes pré et post-congrès

Une participation forfaitaire de 40 Euros de frais de dossier vous sera facturée (quel que soit le nombre de personnes).
Les inscriptions, par courrier, fax ou email, doivent nous parvenir avant le 30 septembre 2015. Elles devront être réglées uniquement en Euros.

- 1 ■ Par carte de crédit (VISA ou MASTERCARD) en Euros uniquement.
- 2 ■ Par virement bancaire SWIFT, en Euros uniquement, en précisant sur l'ordre de virement la mention " **sans frais pour le destinataire** " en faveur de DESTINATION PLUS et en indiquant vos nom et prénom ainsi que la mention « 59^e congrès Valence » et le numéro de dossier (indiqué sur la confirmation/facture).

Titulaire du compte :
CV VOYAGES - DESTINATION PLUS
Banque HSBC - 45 rue Saint Lambert
75015 Paris - France
SWIFT : CCFRFRPP
IBAN : FR 76 3005 6007 1307 1301 4887 625

Merci de joindre une copie de votre ordre de virement avec votre confirmation/facture signée.

Après le 30 septembre 2015, toute inscription devra être réglée en Euros, par carte de crédit uniquement (VISA ou MASTERCARD). Les virements ou règlements sur place ne seront plus acceptés. Les réservations seront traitées par ordre chronologique de réception.

Une confirmation/facture incluant toutes les prestations demandées et un numéro de dossier vous seront envoyés par email ou par fax. Si vous ne le recevez pas sous 48h veuillez nous contacter dans les plus brefs délais.

Votre réservation ne sera validée qu'à réception de la confirmation/facture signée et du règlement.

Sans réponse des participants sous 7 jours, les réservations seront automatiquement annulées.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit. Un numéro d'inscription sera attribué à chaque participant, qui sera demandé lors de l'enregistrement au Palacio de Congresos de Valence, pour la remise des documents concernant le congrès. Toute inscription faite après le 30 septembre 2015 devra être réglée par carte de crédit uniquement (les virements bancaires ne seront plus acceptés après cette date).

L'UIA et DESTINATION PLUS se réservent le droit, à tout moment et à leur entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le congrès à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du congrès, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du congrès et d'annuler toute invitation à participer au congrès.

Ni l'UIA, ni DESTINATION PLUS, ni aucun de leurs responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un congressiste, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant au congrès ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant (congressiste ou accompagnant) en relation avec le congrès est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

En ce qui concerne l'hébergement pour le congrès et les programmes touristiques proposés par DESTINATION PLUS avant et après le congrès, la relation contractuelle est établie directement entre DESTINATION PLUS et chaque participant. Cette relation est assujettie à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

Formalités

Il appartient au congressiste de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un congressiste qui ne pourrait participer au congrès, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement de l'UIA.

Cas de force majeure

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du congrès, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités. Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

Santé

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au congrès pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaires, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du congrès, maladie psychique, mentale ou dépressive... (Liste non exhaustive).



Valence 2015

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation d'une inscription au congrès / de la soirée de gala / de l'excursion générale

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 20 % pour frais de dossier et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) avant le 30 septembre 2015. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après cette date. Afin d'éviter tout problème de remboursement, nous conseillons vivement aux personnes ayant besoin d'un visa de procéder à leur demande de visa le plus tôt possible. Tous les remboursements seront effectués après le congrès.

Les participants s'étant acquittés du montant intégral des frais d'inscription et qui ne seraient pas en mesure d'assister personnellement au congrès peuvent se faire remplacer par un confrère et en informer l'UIA. Des frais de dossiers de 50 Euros seront facturés.

Annulation et modification de l'hébergement / des activités accompagnants / des programmes pré et post-congrès

En cas d'annulation, les frais de dossier de 40 Euros ne sont pas remboursables.

1 ■ Hébergement

Les chambres sont réservées dans le cadre du congrès de l'UIA et soumises à des conditions de vente groupe particulières (voir ci-dessous).

En cas de non présentation (no-show), conditions valables pour tous les hôtels : 100% de frais d'annulation.

Les conditions d'annulation partielle ou totale du séjour pour les participants sont fixées comme suit et entraînent les frais suivants:

Hôtels	Délai d'annulation	Frais d'annulation partielle ou totale de votre séjour
Meliá Valencia 4* Sorolla Palace 4*	De l'inscription au 11 août 2015 Du 12 août au 11 septembre 2015 Du 12 septembre au 9 octobre 2015 À partir du 10 octobre 2015	40 € 10 % 50 % 100 %
Westin 5* AC Colón by Marriott 4*	De l'inscription au 25 juin 2015 Du 26 juin au 11 août 2015 Du 12 août au 30 septembre 2015 À partir du 1 ^{er} octobre 2015	40 € 10 % 50 % 100 %
Confortel 3* SH Inglés Boutique Hotel 3*	De l'inscription au 11 septembre 2015 Du 12 septembre au 12 octobre 2015 À partir du 13 octobre 2015	40 € 50 % 100 %
Hôtels Meliá Valencia 4*, Westin 5*, Sorolla Palace 4*, AC Colón by Marriott 4*, SH Inglés Boutique Hotel 3*, Confortel 3*	De l'inscription au 27 septembre 2015 À partir du 28 septembre 2015	Conditions de modification de votre séjour Pas de frais 1 nuit de pénalité

2 ■ Activités accompagnants

Jusqu'à 15 jours avant la date du congrès: pas de frais d'annulation. Après cette date: 100% de frais.

3 ■ Programmes pré et post-congrès

Les conditions d'annulation pour les participants sont fixées comme suit et entraînent les frais suivants :

- De l'inscription à 60 jours avant le départ du circuit : 10% de frais (remboursé si le circuit est annulé)
- De 59 à 45 jours avant le départ du circuit : 30% de frais (remboursé si le circuit est annulé)
- De 44 à 30 jours avant le départ du circuit : 75% de frais (remboursé si le circuit est annulé)
- De 29 jours au jour de du départ du circuit : 100% de frais
- Interruption de séjour ou no-show : pas de remboursement.

DESTINATION PLUS se réserve le droit d'annuler les programmes pré et post-congrès, à la date du 11 septembre 2015, dans le cas où le nombre minimum de participants ne serait pas atteint.

Le montant du pré / post-congrès vous serait alors remboursé (sauf frais liés à la modification des vols internationaux réservés par vos soins). Les remboursements seront effectués après le congrès.

4 ■ Assurance assistance / rapatriement (par vos soins)

Dans le cadre de votre participation au congrès, nous vous conseillons de souscrire une assurance vous couvrant en cas d'hospitalisation, ou de frais médicaux.

De même, pour toute inscription à un programme pré ou post-congrès, la souscription à une assurance assistance/rapatriement est obligatoire (**par vos soins**).

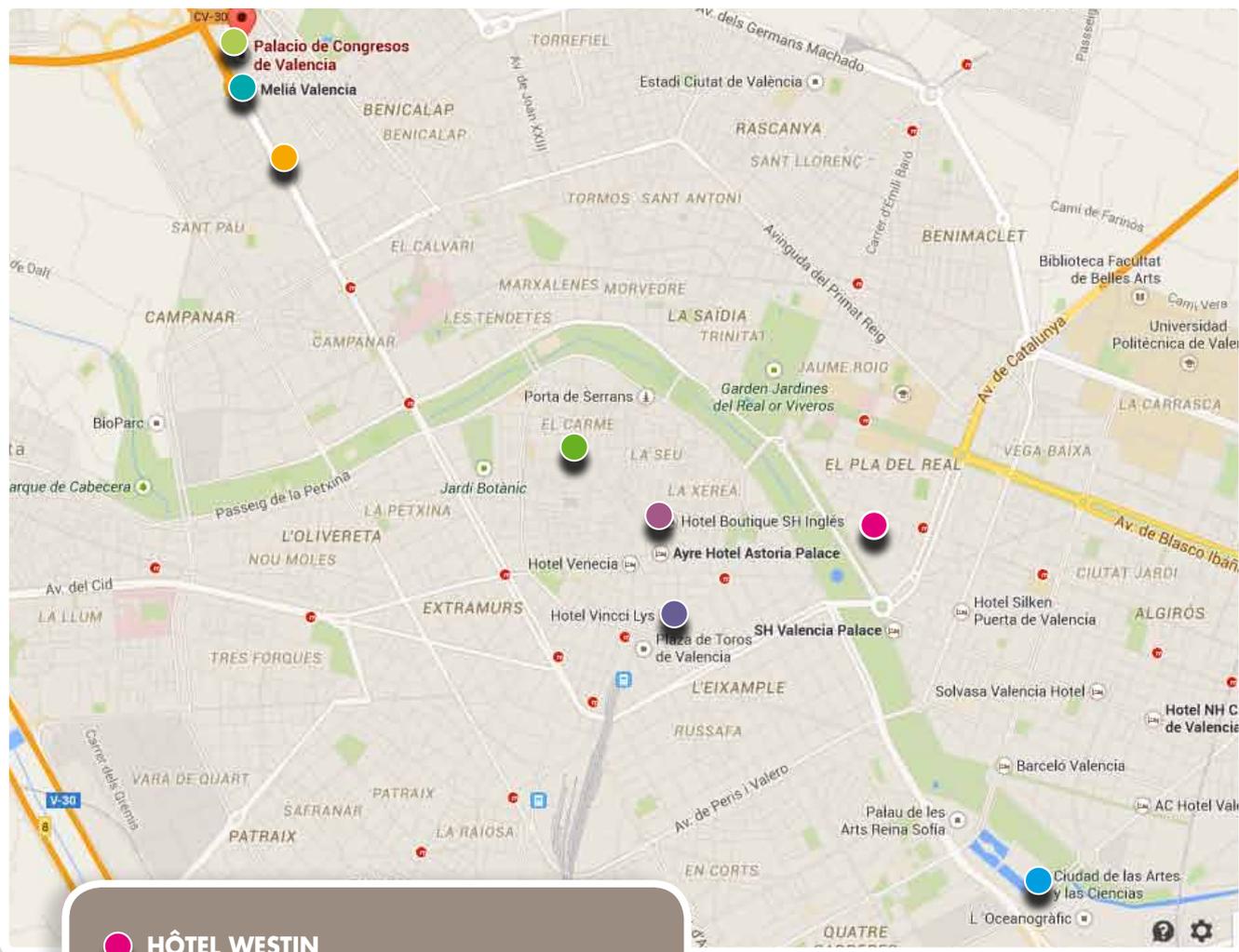
À titre indicatif, une assurance peut être incluse si vous réglez par carte de crédit (à vérifier auprès de votre banque pour connaître le détail de la prise en charge).

L'UIA et DESTINATION PLUS se dégagent de toute responsabilité au cas où des congressistes n'auraient pas souscrit cette assurance.





PLAN DE VALENCE



- HÔTEL WESTIN
- HÔTEL BOUTIQUE SH INGLÉS
- HÔTEL MELIÁ VALENCIA
- HÔTEL SERCOTEL SOROLLA PALACE
- HÔTEL AC COLÓN BY MARRIOTT
- HÔTEL CONFOTEL VALENCIA
- CIUDAD DE LAS ARTES Y CIENCIAS
- CENTRO DEL CARMEN

CONDITIONS D'ANNULATION / PLAN DE VALENCE

Crédits photos : Couverture : ©Shutterstock ■ P : 3 - ©Shutterstock ■ P : 11-12 - ©Shutterstock ■ P : 38 - 39 - ©Shutterstock ■ P : 40 - 41 - ©Shutterstock ■ P : 42 - 43 - ©Shutterstock ■ P : 44 - 45 - ©Shutterstock ■
 Conception graphique & réalisation Be Trend > +33 6 13 14 39 01

Apúntate
a las

JORNADAS de INTERNACIONALIZACIÓN PARA DESPACHOS DE ABOGADOS

Descubre oportunidades de negocio para tu bufete

Estas jornadas permiten a los abogados españoles:

- Hacer negocio en otros mercados a través de asociaciones y/o subcontratas con abogados del país destino.
- Conocer la organización y funcionamiento de otras Abogacías para poder prestar un mejor servicio a sus clientes en la defensa de sus intereses en estos países.
- Asesorar en los proyectos de exportación en el país de destino con los clientes actuales.
- Convertirse en un posible despacho colaborador para los clientes de los despachos del país destino que quieran invertir en España.

MÁS INFORMACIÓN: www.abogacia.es / jornadas.icex@abogacia.es